

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. MICHEL ALLAIRE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE POSTE JEAN-JACQUES-ARCHAMBAULT À 735-120 kV
DANS LANAUDIÈRE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 29 juillet 2025 à 19 h

1408, route 125, Sainte-Julienne

Salle Michel-Grégoire

et via Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 29 JUILLET 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

Mme CONSTANCE DUROCHER.....	12
-----------------------------	----

AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON

Mme Odette Sarrazin	14
---------------------------	----

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC

Mme Janie Vachon-Robillard	16
----------------------------------	----

M. ALEXANDRE RICHARD	20
----------------------------	----

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

HYDRO-QUÉBEC

Mme Harmony Khodamorad.....	24
-----------------------------	----

PAUSE

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ANDRÉ DALLAIRE	39
-------------------------	----

Mme LOUISE MORAND	58
-------------------------	----

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD	66
----------------------------------	----

Mme CONSTANCE DUROCHER	73
------------------------------	----

Mme JACQUELINE BREault	85
------------------------------	----

Mme ODETTE SARRAZIN.....	90
--------------------------	----

M. ALEXANDRE RICHARD	93
----------------------------	----

M. JEAN-MARC LAMBERT	105
----------------------------	-----

M. ANDRÉ DALLAIRE.....	109
------------------------	-----

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JUILLET 2025 À 13 H 30

SÉANCE DU 29 JUILLET 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette séance publique sur le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière. Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui participent aux séances par visioconférence et à celles qui les suivent également sur le site Web du BAPE.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed, je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qu'on appelle communément le BAPE. J'aurai le privilège de présider cette commission d'enquête accompagné de mon collègue commissaire Michel Allaire.

20 Permettez-moi de vous présenter l'équipe de la commission. À ma gauche, ce sont les analystes, madame Émilie Batailler et Jonathan Perreault et, à l'arrière de la salle, vous avez sûrement rencontré ou du moins entrevu la conseillère en communication, madame Véronique Beaulieu, et le coordonnateur du secrétariat de la commission, Mathieu Giroux. Il y a deux autres personnes qui ne sont pas présentes aujourd'hui qui complètent notre équipe, soit Charles Drouin-Lavigne, qui est analyste, et Ana-Consuelo Cajamarca, qui est agente de secrétariat.

25 Je tiens également à souligner rapidement le travail des personnes qui nous assistent sur le plan de la logistique, soit monsieur Michel Guimond (l'homonyme du porte-parole du ministère responsable de l'Environnement) et Sid Belkhiri, qui s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo, Laëtitia Desmars et Laurence Fillion, qui assurent le travail de sténotypie, ainsi que plusieurs des collègues du BAPE, Pierre Dufour, Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Andrea Aristizabal, Virginie Begue et Mayeul Garitey qui travaillent à la Webdiffusion des séances.

30 Pour ce qui est des autres personnes présentes à l'avant de la salle, il y a d'abord, à ma droite, l'équipe de l'initiatrice du projet, Hydro-Québec. Je demanderais d'ailleurs à sa porte-parole,

35 madame Harmony Khodamorad, de se présenter brièvement et de faire de même pour ses collègues. Madame.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

40 Bonsoir. Merci. Harmony Khodamorad, chef projet et porte-parole d'Hydro-Québec. Je suis accompagnée de Cédric Chenevier, chargé de projet en environnement, et de Silvia Prajescu, ingénieure en planification des réseaux régionaux.

LE PRÉSIDENT :

45 Merci. Maintenant, à ma gauche et en ligne, nous avons plusieurs personnes-ressources qui participent cette séance. Tour d'abord, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Michel Guimond. Si vous voulez vous présenter et présenter les personnes qui vous accompagnent.

M. MICHEL GUIMOND :

50 Oui. Merci. Donc, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis Michel Guimond de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Je serai le porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous vous approcher du micro?

60 **M. MICHEL GUIMOND :**

Oui, désolé. On m'entend mieux? Merci. Désolé pour le petit problème. Donc, ce que j'allais dire, c'est que je suis le porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Je serai le porte-parole, en fait, pour l'analyse

65 du projet de Jean-Jacques-Archambault. Donc, je suis accompagné aujourd'hui par monsieur Hubert
Gagné de la Direction des évaluations environnementales et stratégiques, analyste au dossier.
Également en présence, nous aurons Josiane Reynolds de la Direction régionale de l'analyse et de
l'expertise de Lanaudière. Également à distance, nous aurons madame Camille Lacroix-Pageau de
la Direction de l'expertise en décarbonation et de l'efficacité énergétique. Donc, merci.

70

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Guimond.

75

Ensuite, de la municipalité de Sainte-Julienne, monsieur Jérôme Morin.

M. JÉRÔME MORIN :

Oui, je suis seul, donc c'est assez court comme liste de personnes-ressources.

80

LE PRÉSIDENT :

Mais au moins vous présenter, vous êtes? Votre fonction?

85

M. JÉRÔME MORIN :

Je suis urbaniste, en fait, et je suis directeur général adjoint pour la municipalité à
Sainte-Julienne.

90

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci.

Ensuite, pour la MRC de Montcalm, madame Anne-Pierre Charlot.

95

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

100 Oui, bonsoir, Monsieur le Président. Donc, Anne-Pierre Charlot, directrice du Service de l'aménagement et de l'environnement. Je représente l'organisation donc de la MRC de Montcalm.

LE PRÉSIDENT :

105 Merci, Madame.

La commission d'enquête a également demandé au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, tout comme le ministère des Transports et de la Mobilité durable et enfin, au ministère de la Santé et des Services sociaux de désigner des personnes-ressources afin de répondre éventuellement par écrit à d'éventuelles questions.

110 Pour commencer, voici un aperçu de cette première soirée, qui se déroulera conformément à nos règles de procédure.

115 Premièrement, je vous donnerai de l'information sur le mandat, le BAPE, sa démarche d'analyse, la commission d'enquête elle-même, la procédure d'évaluation environnementale et l'audience publique.

120 Ensuite, j'inviterai les requérantes et les requérants à exprimer les motifs de leur demande de consultation publique. Je rappelle que ces requérantes et requérants ont adressé une demande en ce sens au ministre responsable de l'Environnement. Et ce faisant, les requêtes seront rendues publiques ce soir.

125 Enfin, je demanderai à la porte-parole de l'initiatrice, madame Khodamorad, de présenter le projet pendant une vingtaine de minutes.

Nous prendrons ensuite une pause d'une quinzaine de minutes. À ce moment, un registre sera ouvert et disponible à l'arrière de la salle, donc auprès de monsieur Giroux, et en ligne pour

celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Il faut absolument vous inscrire si vous désirez poser des questions.

130

Bien sûr, il se pourrait que d'autres séances s'ajoutent à celle de ce soir. Ce sera bien sûr là aussi fonction de la participation du public et des besoins de la commission. Le cas échéant, ce qui est très possible, nous reprendrions demain avec une séance en après-midi débutant à 13 h 30 et, éventuellement, une autre séance en soirée, à partir de 19 h.

135

Ceci dit, au retour de la pause aujourd'hui, les personnes inscrites au registre seront invitées à tour de rôle à prendre place devant la commission pour poser leurs questions.

140

Bien sûr, s'il y a beaucoup d'inscriptions, monsieur Allaire et moi, nous allons nous limiter dans nos élans, parce que nous aussi, nous avons un certain nombre de questions et nous allons vous laisser le plus de place possible.

145

Nous pouvons maintenant passer au premier point à l'ordre du jour, soit les explications préliminaires.

150

Tout d'abord, quelques mots sur le mandat que la commission d'enquête a la responsabilité de réaliser. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de l'Environnement, monsieur Benoit Charette, le 18 juin dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à Alain Roy, président du BAPE. L'essentiel de la lettre, ça se lit comme suit :

155

« En ma qualité de ministre et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi [sur la qualité de l'environnement], je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans la région de Lanaudière sur le territoire de la municipalité de Sainte-Julienne par Hydro-Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera – toujours selon la lettre – le 28 juillet 2025. »

Donc, hier. Officiellement, notre mandat a commencé hier.

160 Concernant le BAPE, il faut savoir qu'il s'agit d'un organisme public impartial et que la
commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt
d'enquêter et d'analyser le dossier sous les différents enjeux qu'elle aura déterminés pour éclairer la
prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

165 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et recueillir
l'opinion des personnes intéressées. J'y reviendrai dans quelques minutes.

170 En ce qui a trait à la démarche d'analyse privilégiée, il importe de mentionner que la
commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable, qui
repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects
écologique, social et économique. Ainsi, le BAPE n'a pas seulement pour mandat d'analyser les
aspects environnementaux, comme d'ailleurs son nom pourrait le laisser croire, mais également, il
inclut les aspects sociaux et économiques.

175 J'aimerais également souligner deux éléments concernant la commission. D'abord, la *Loi
sur la qualité de l'environnement* confère, à mon collègue et à moi, les pouvoirs et l'immunité des
commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

180 De plus, nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres
et les valeurs éthiques du BAPE.

185 Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement
envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et
entière.

190 La commission ne s'exprimera jamais publiquement. La commission s'exprimera
uniquement dans son rapport. Je le précise parce qu'avec toutes les commissions que j'ai
présidées, souvent il y a des personnes, des intervenants qui viennent nous dire : « Mais
qu'est-ce que vous avez l'intention de faire? » La commission ne s'exprimera jamais
publiquement; uniquement dans son rapport.

Donc, il est clair qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarque désobligeante, de propos diffamatoire ou encore d'attitude méprisante ne seront tolérés pendant l'audience publique. Bien sûr, ce sera mon rôle de limiter ce genre d'écart à nos procédures.

195

Autre information d'intérêt : parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait également l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

200

Et c'est donc à partir de cette analyse du ministère et du rapport du BAPE, de la commission, que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres, qui, par la suite, autorisera le projet, avec ou sans modifications, et aux conditions qu'il déterminera, ou encore, il pourra refuser le projet.

205

Pour en revenir au mandat de la commission d'enquête – donc, je disais qu'il a débuté hier – il sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le ministre responsable de l'Environnement devra recevoir le rapport au plus tard le 28 novembre et il disposera de 15 jours pour le rendre public, comme le précise la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

210

Nous sommes donc actuellement au début de l'audience publique, qui se déroule en deux parties. La première partie commence donc ce soir et son objectif est de compléter l'information sur le projet. La deuxième partie se déroulera le 25 août 2025, ici même, et elle servira à l'expression des opinions.

215

Ainsi, en première partie, l'initiatrice du projet, Hydro-Québec, et les personnes-ressources qui ont été présentées il y a quelques instants possédant différentes expertises répondront à vos questions tout comme à celles de la commission.

220

Pour assurer le bon déroulement des séances et permettre au plus grand nombre de personnes de participer, un nombre limité de questions sera permis au cours de chaque intervention. Ce soir, pour être réaliste, nous prendrons 10 inscriptions dans un premier temps, et peut-être ce sera tout pour ce soir, en salle et à distance. Je permettrai une question par intervention. Et si vraisemblablement, nous siégeons demain, il y aura alors deux questions autorisées par

225 intervention. À chaque séance, les personnes peuvent se réinscrire au registre si le temps le permet et si je donne un avis pour le rouvrir.

230 Pour que les séances soient efficaces et profitables pour tous, le respect et la courtoisie doivent guider tous les échanges. C'est dans cette optique que toutes les questions et les réponses doivent m'être directement adressées. Il n'y aura aucun échange direct entre vous, le public, l'initiatrice du projet ou encore avec les personnes-ressources. C'est moi qui aurai la tâche de diriger les questions aux personnes concernées.

235 Lorsque, bien sûr, mon collègue monsieur Allaire posera des questions, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

Lorsque vous posez une question, je vous demande avec insistance d'éviter les longs préambules. De plus, il ne sera pas permis de commenter les réponses obtenues. Vous pouvez être d'accord ou pas d'accord, mais vous ne pouvez pas les commenter.

240 Par ailleurs, monsieur Allaire et moi pourrons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiatrice du projet.

245 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement pourraient être traitées dans un délai maximal de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

250 Je tiens à insister sur le fait que vos questions revêtent une grande importance et peuvent faire – par expérience, je vous le dis et j'insiste là-dessus – faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

255 Les personnes qui souhaitent soumettre des questions par écrit dans le cadre de la première partie de l'audience publique doivent le faire avant la clôture de cette première partie au courriel du projet qui apparaît actuellement à l'écran. Passé ce délai, aucune question ne sera acceptée. Les questions reçues seront rendues publiques, il est donc important d'inscrire votre nom complet dans votre courriel. La commission bien sûr en prendra connaissance une fois la première partie terminée

et se réserve le droit de les retenir ou non, et de leur donner suite ou non, à sa discrétion. Elle n'offrira aucun suivi quant aux décisions prises à cet égard.

260 Ainsi, la première partie de l'audience publique permet de mieux comprendre et de cerner les objectifs et les enjeux relatifs au projet. Elle permet également de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie, qui, comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, se tiendra le 25 août. C'est à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet et exprimer votre opinion.

265 En fait, il y a plusieurs façons d'exprimer votre opinion :

- Vous pouvez évidemment transmettre un mémoire et venir le résumer en séance;
- Vous pouvez également transmettre un mémoire sans venir le résumer en séance devant la commission;
- 270 - Vous pouvez émettre une opinion verbalement en séance sans déposer de mémoire;
- Vous pouvez également transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères – donc, on appelle ça un court commentaire;
- Et finalement, transmettre une image accompagnée d'un commentaire de moins de 1 000 caractères.

275 Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, vous devrez vous inscrire avant le 12 août prochain à midi, en remplissant le formulaire intitulé *Je parle à la commission* que vous pouvez trouver sur le site Web du BAPE, dans la page qui concerne le dossier.

280 Maintenant, concernant les documents écrits, vous devrez absolument nous transmettre votre mémoire, votre commentaire ou encore l'image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet sur le site Web du BAPE, toujours dans la page du dossier de la commission, avant le 20 août prochain à midi, et ça, c'est uniquement pour nous permettre de lire votre mémoire avant
285 la tenue de la deuxième partie de l'audience, pour que nous puissions éventuellement avoir des échanges intéressants et qui soient profitables à tout le monde.

290 Dans les deux cas, n'hésitez pas à demander de l'aide du coordonnateur de la commission, Mathieu Giroux, qui est à la table d'accueil, et vous pourrez également le contacter par téléphone au numéro indiqué dans le site Web du BAPE.

295 J'en profite pour préciser que le dépôt d'un mémoire ne suppose pas nécessairement un long texte réservé aux experts. Il s'agit en fait d'un texte de plus de 1 000 caractères, qui présente un point de vue, une analyse, une préoccupation ou une recommandation. Cela ne demande pas forcément beaucoup de temps, mais c'est très précieux pour nourrir la réflexion de la commission.

300 Il y a des fois tendance dans certaines commissions à ce que des personnes fassent une espèce de lettre standard qui soit communiquée à beaucoup de monde pour qu'elle soit comptabilisée comme étant X personnes sont contre le projet ou X personnes sont pour le projet. Bien sûr, c'est une information, mais c'est une information de peu d'importance pour la commission. Elle a son importance, mais peu d'importance. Ce qui nous intéresse surtout, c'est l'argumentaire. Pourquoi vous êtes pour? Pourquoi vous êtes contre? Quelles sont vos préoccupations persistantes?

305 Donc, lors de votre intervention en séance, sachez donc que la commission pourrait échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position.

310 J'insiste également sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Partager votre point de vue peut donc faire évoluer le regard général de la commission d'enquête sur le projet et ses enjeux. De plus, notre rapport comprendra une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimées par le public.

315 Au cours de l'audience publique, la commission d'enquête peut demander le dépôt de certains documents tant à l'initiatrice du projet qu'aux personnes-ressources.

Tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel, en tout ou en partie, d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans ce cas, le document doit quand même être déposé sous le sceau de la confidentialité à l'adresse

320 courriel : confidentiel@bape.gouv.qc.ca, ou encore être sous enveloppe scellée et remise au
coordonnateur du secrétariat, monsieur Giroux, qui remettra le tout au conseiller juridique du BAPE
et aux commissaires. Au moment du dépôt du document, la personne qui invoque la confidentialité
doit faire connaître par écrit ses objections à ce que les informations qu'il contient soient rendues
325 publiques. La commission prendra alors en délibéré sa décision en vertu des pouvoirs que lui confère
la *Loi sur les commissions d'enquête*.

330 Pour plus de détails sur le processus de traitement des documents confidentiels, vous
pouvez consulter le document *Procédure relative au traitement des documents déposés sous le
sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE*, que
vous pouvez trouver dans le site Web du BAPE.

335 Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document
de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations
peut s'adresser toujours au coordonnateur du secrétariat, monsieur Giroux, qui se chargera de
vérifier le tout auprès de la commission.

340 Après les séances de l'audience publique, la commission d'enquête pourrait continuer poser
des questions par écrit tant à l'initiatrice du projet qu'aux personnes-ressources pour être en mesure
de compléter son examen du projet et son analyse. Il y aura toujours un délai de 48 heures qui sera
accordé pour répondre aux questions.

345 Toutes les questions, comme les renseignements obtenus seront rendus publics. Vous
pourrez y accéder sur le site Web ou au bureau du BAPE, où est rassemblée toute la documentation
relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible
d'accéder à la version numérique de la documentation à partir de la Bibliothèque Gisèle-Paré à
Sainte-Julienne. On y offre notamment plusieurs documents en format papier.

350 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront
disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, sur le site
Web et au bureau du BAPE. Aussi, la Webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en
direct ou encore en différé sur le site Web du BAPE.

355 Dans un autre ordre d'idées, et je complète incessamment, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un très court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions d'avance de nous partager vos commentaires.

360 Pour les personnes présentes en salle ce soir, des copies papier sont également disponibles à l'accueil. Pour les gens à distance, vous trouverez le formulaire sur notre site Web dans la page concernant le dossier. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

Je vais maintenant inviter les requérantes et requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre, et il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre.

365 J'invite dans un premier temps madame Constance Durocher. Si vous voulez venir à la table en avant.

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

Mme CONSTANCE DUROCHER

375 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

380 Bonsoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. La requête que j'ai adressée au ministère de l'Environnement, au cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le 9 mai 2025 :

Madame, Monsieur,

La présente a pour objet de demander la tenue d'un examen public sur le projet de poste à

735-120 kV qu'Hydro-Québec prévoit construire à Sainte-Julienne dans Lanaudière.

385

Les motifs pour lesquels je demande un examen public de ce projet sont les suivants :

- Le poste projeté et l'emprise des lignes de transport existantes et projetées empiètent sur des milieux humides et hydriques, en particulier des tourbières et des marécages et menacent l'habitat d'espèces en péril;

390

- Autre point : l'emplacement prévu pour la construction du poste fait partie de l'aire de confinement du cerf de Virginie à Rawdon et à Sainte-Julienne; en effet, plus de 1 300 hectares de cette aire se trouvent dans la zone d'étude du projet;

395

- Autre motif : le projet entraînerait la destruction de 8 hectares de milieux humides à l'emplacement du poste; une fois détruits, ces milieux humides et les populations qui les habitent seront perdus à jamais, ce qui menace la biodiversité;

400

- La construction du poste entraînera la perte d'habitat de plusieurs espèces fauniques à statut particulier ou menacées, dont les chauves-souris, plusieurs espèces d'oiseaux et de tortues.

- Autre motif : les impacts possibles des lignes de transport reliées au poste sur le milieu forestier, en particulier sur la faune (cerfs de Virginie, ours noirs, coyotes) et sur les érablières;

405

- À mon avis, ce projet et le projet de renforcement du réseau à 735 kV axe Vallée-du-Saint-Laurent doivent être examinés de façon concomitante puisque le promoteur de ces deux projets, Hydro-Québec, prévoit raccorder au poste Jean-Jacques-Archambault une nouvelle ligne de transport à 735 kV qui amplifiera les répercussions et les impacts sur les environs du poste ainsi que sur l'environnement de façon générale.

410

Pour ce qui est de mon intérêt dans le dossier – parce que c'était une des choses qu'on devait mentionner – je suis préoccupée par la protection de l'environnement et de la biodiversité. En effet, j'observe une raréfaction, voire une disparition de la faune depuis quelques années dans mon milieu : il y a moins d'oiseaux, de petits mammifères, comme des ratons laveurs, des moufettes, des

415

écureuils, et de cerfs de Virginie. Une fois cette tendance amorcée, elle est très difficile, voire quasi impossible à renverser. Les mesures d'atténuation ne sont pas, à mon avis, suffisantes pour renverser la tendance.

420 Je crains fort de voir mon milieu de vie devenir une autoroute de l'électricité. Avec la réalisation du projet d'une nouvelle ligne à 735 kV, axe de la Vallée-du-Saint-Laurent, il y aura deux lignes de transport qui passeront à 1 kilomètre de ma maison; et à 4 kilomètres de chez moi, il y aura dans la forêt et à proximité de maisons habitées quatre lignes de transport, dont trois lignes à 735 kV et une à 120 kV.

425 Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous prêterez à cette demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

LE PRÉSIDENT :

430 Merci beaucoup, Madame Durocher.

J'appellerais maintenant madame Odette Sarrazin, les Amis de l'environnement.

435 _____
Mme ODETTE SARRAZIN
AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON

440 **Mme ODETTE SARRAZIN :**

Bonsoir, Monsieur le Président. Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Odette Sarrazin, présidente des Amis de l'environnement de Brandon.

445 Les Amis de l'environnement de Brandon, c'est une organisation à but non lucratif qui a été créée en 1994 qui se préoccupe de la santé du milieu naturel. Il a pour objectif de promouvoir la

conservation des ressources et la protection de l'environnement. Puis le territoire de l'organisme, c'est le Grand Brandon : Saint-Gabriel-de-Brandon, Ville de Saint-Gabriel, Mandeville, Saint-Damien-de-Brandon, Saint-Didace, Saint-Norbert et Saint-Cléophas-de-Brandon.

Voici ce qui nous a amenés à rédiger cette requête.

Ce projet, d'un coût estimé à 639 millions de dollars, entraînerait la construction d'un nouveau poste de transformation de 735 à 120 kilovolts sur une superficie de 30 hectares, ainsi que des travaux importants d'aménagement et de remaniement de lignes électriques. Les impacts environnementaux identifiés concernent notamment les milieux humides et hydriques, la biodiversité, la qualité de vie et les paysages.

Nous nous inquiétons particulièrement du projet de transport de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent puisque le poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne se situe à une extrémité de cet axe, l'autre étant à Sainte-Christine-d'Auvergne dans Portneuf.

- Le projet de transport de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent passe sur le territoire de Brandon. Le projet de poste Jean-Jacques-Archambault (735-120 kilovolts) à Sainte-Julienne a donc des répercussions extraterritoriales dans la MRC de D'Autray.

- La consultation du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) est en cours d'élaboration, présentement. Ça nous a été difficile... On avait besoin d'une orientation pour évaluer les besoins puis les alternatives liés à ce projet.

- Puis le projet de poste à 735 kilovolts de Jean-Jacques-Archambault est un maillon d'un projet plus vaste qui aura des répercussions cumulatives sur l'environnement, où Brandon est directement impacté : l'étalement des infrastructures énergétiques, la crise de la biodiversité puis la perte de milieux naturels.

- La présentation du projet conformément à la volonté exprimée par le gouvernement du

480 Québec du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), la transition énergétique et l'objectif de devenir carboneutre en 2050, bien, il n'y a rien dans ce projet pour la réduction de la consommation à la source et de l'efficacité énergétique. Rien pour la décarbonation.

485 Compte tenu de l'importance de ce projet pour la région et pour l'avenir énergétique du Québec, nous avons demandé qu'une audience publique soit tenue par le BAPE afin d'évaluer pleinement les enjeux socio-environnementaux du projet, ainsi que les impacts cumulatifs de l'augmentation globale de la production, du transport et de la distribution de l'énergie au Québec en plus d'offrir un espace démocratique de discussion à la population.

Nous vous remercions d'avoir accepté la tenue de ces audiences. Merci.

490 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame Sarrazin.

495 Maintenant, par vidéo, madame Janie Vachon-Robillard. Madame Robillard, est-ce que vous êtes avec nous?

500 **Mme JANIE VACHON-ROBILLARD**
REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC

505 **Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Oui. Est-ce que vous m'entendez bien?

510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, très bien. Vous pouvez y aller. Allez-y. On vous voit aussi très bien.

515 **Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :**

Parfait. Donc, moi, je suis coordonnatrice du Regroupement vigilance énergie Québec, qui a la mission de regrouper des comités citoyens qui exercent une vigilance critique sur la question des énergies fossiles et de la transition énergétique.

520 Alors, la lettre que nous avons envoyée se lit comme suit :

Madame, Monsieur,

525 Par la présente, je souhaite formuler une demande officielle pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à Sainte-Julienne, présenté par Hydro-Quebec.

530 Ce projet, d'un coût estimé à 639 millions de dollars, entraînerait la construction d'un nouveau poste de transformation de 735-120 kilovolts sur une superficie de 30 hectares, ainsi que des travaux importants d'aménagement et de remaniement de lignes électriques. Les impacts environnementaux identifiés concernent notamment les milieux humides et hydriques, la biodiversité, la qualité de vie et les paysages.

535 Nous nous inquiétons particulièrement :

- De la destruction de 8 hectares de milieux humides, ces écosystèmes jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, la régulation des eaux et la lutte contre les changements climatiques qu'une compensation financière ne peut remplacer;

- 540 - Des impacts potentiellement négatifs pour les 11 espèces fauniques à statut particulier qui ont été répertoriées dans le secteur (cinq chauves-souris, quatre types d'oiseaux forestiers et deux types de couleuvres);
- 545 - Nous nous inquiétons aussi de la possibilité que d'éventuelles lignes viennent s'ajouter dans ce territoire où la population s'était, il y a quelques années, déjà mobilisée très fortement contre la construction d'une nouvelle ligne;
- 550 - Nous nous inquiétons aussi de la justification du projet, qui est basée sur la nécessité de ne pas freiner le développement, alors que plusieurs instances canadiennes et internationales soulignent depuis des années que la croissance économique continue, fondée sur l'exploitation accrue des ressources naturelles, est incompatible avec la préservation de l'environnement et la durabilité à long terme. Alors, c'est les avis du GIEC, du Programme des Nations unies pour l'environnement, des Rapports du Commissaire de l'environnement et du développement durable et le Conseil canadien des académies qui recommandent donc qu'on ne soit toujours axé sur le
- 555 développement;
- 560 - Nous nous inquiétons aussi du manque de débat public sur les fondements mêmes du projet, notamment la nécessité de cette hausse de capacité énergétique, et l'absence de discussion démocratique sur l'augmentation de la production et du transport d'énergie à grande échelle au Québec;
- 565 - On s'inquiète du caractère stratégique du poste Jean-Jacques-Archambault, qui semble lié à des projets controversés de production éolienne dans la vallée du Saint-Laurent et en Mauricie;
- 570 - Nous nous inquiétons également de la taille du projet et de ses répercussions cumulatives sur l'environnement, dans un contexte où les citoyens et citoyennes sont de plus en plus préoccupés par l'étalement des infrastructures énergétiques, l'extraction nécessaire pour produire toujours plus et la crise de la biodiversité et de la perte de milieux naturels;
- Il y a aussi l'absence d'un véritable processus participatif permettant aux communautés concernées d'exprimer leur point de vue en amont de la prise de décision;

575 - Il y a également l'absence d'un véritable processus participatif permettant aux Québécois de se prononcer sur un choix de société fondamental : celui de poursuivre une trajectoire axée sur la croissance énergétique, malgré ses répercussions sociales et environnementales majeures, ou d'envisager une alternative fondée sur une décroissance viable et durable. Un tel débat est crucial pour assurer que les décisions prises aujourd'hui en matière d'infrastructures énergétiques reflètent réellement les valeurs, les priorités et la vision d'avenir de la population.

580 À l'heure actuelle, aucun véritable débat public n'est mené sur la question fondamentale de la croissance de la demande énergétique au Québec et des choix qui en découlent. La multiplication des projets de postes, de lignes de transport et de nouvelles productions (notamment éoliennes) semble aller de soi, sans que la société québécoise ait été consultée sur la trajectoire énergétique à privilégier. Il est pourtant essentiel de se demander si cette hausse de production et de transport d'énergie est réellement nécessaire, ou si d'autres avenues – telles que la sobriété énergétique, l'efficacité ou la réduction à la source – pourraient répondre aux besoins de manière plus durable et démocratique.

590 Compte tenu de l'importance de ce projet pour la région et pour l'avenir énergétique du Québec, je demande formellement au nom du RVÉQ qu'une audience publique soit tenue par le BAPE afin d'évaluer pleinement les enjeux socio-environnementaux du projet, ainsi que les impacts cumulatifs de l'augmentation globale de la production, du transport et de la distribution de l'énergie au Québec en plus d'offrir un espace démocratique de discussion à la population.

595 Je vous remercie de l'attention portée à cette demande. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

600 Madame Vachon-Robillard, merci beaucoup. Je vous souhaite de continuer à participer, même à distance, à nos travaux.

J'invite maintenant monsieur Alexandre Richard.

605

M. ALEXANDRE RICHARD

610

M. ALEXANDRE RICHARD :

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

615

Oui, bonsoir, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

620

Mon nom c'est Alexandre Richard. En fait, je vais vous présenter un résumé de ma requête.

La présente est une requête d'audience publique concernant le projet de poste Jean-Jacques-Archambault à 735-120 kV dans Lanaudière.

625

Les motifs de ma requête sont :

La construction de ce poste de distribution projeté est une infrastructure clé susceptible de générer de nombreux impacts cumulatifs qui n'ont pas été analysés dans l'étude d'impact déposé au dossier.

630

L'initiateur stipule que la capacité de transit d'énergie passera de 1 208 mégavoltampères à 2 108 mégavoltampères.

635

Concernant les impacts cumulatifs, la construction du poste Jean-Jacques Archambault permettrait le raccordement projeté du projet axe Vallée-du-Saint-Laurent qui consiste à ériger un nouveau poste à 735 kV dans la MRC de Portneuf, d'un second poste à 735 kV dans la MRC

d'Autray ainsi que d'une ligne à 735 kV de 200 kilomètres afin d'assurer la croissance de l'alimentation des grands centres – je souligne : d'assurer la croissance de l'alimentation des grands centres – alors qu'un enjeu majeur lié à la nécessité de prioriser la croissance de la production et de la consommation n'a pas été soumis à un processus de consultation préalable.

640

Pour ce projet, j'ai de nombreuses préoccupations concernant la capacité de transit réel du projet ainsi que de ses impacts globaux. Lors de la période d'information, l'initiatrice a mentionné que deux lignes se raccorderaient au poste alors qu'une ligne supplémentaire est en cours d'élaboration. Je me questionne donc sur l'enjeu de la capacité de transit réelle du poste ainsi que de ses impacts locaux et extraterritoriaux associés.

645

Comme stipulé en partie lors de demandes antérieures, je vous rappelle que, sur l'ensemble du territoire québécois, de nombreux citoyens et différents groupes sont préoccupés et se questionnent sur le fondement des hypothèses diffusées par l'initiateur et les instances étatiques concernant l'ajout de production d'énergie ainsi que de la robustesse du processus méthodologique utilisée pour procéder à la modélisation de la consommation future d'énergie.

650

L'offre énergétique induite par ce projet clé est un prérequis à l'augmentation factuelle de la consommation d'énergie des utilisateurs.

655

Je tiens à vous rappeler que le débat de société concernant sa justification n'a pas été produit au préalable. Le dépôt de ce projet est précipité, il outrepassé le processus d'ensemble nécessaire à une prise de décision collective éclairée.

660

Le projet du poste Jean-Jacques Archambault fait partie intégrante de l'évolution du réseau de transport d'Hydro-Québec.

La biodiversité de la région de Lanaudière est actuellement impactée par la présence d'énergie mise en marché sans égard à son usage, ce qui induit une accélération de l'anthropisation des territoires lors de son utilisation par les occupants.

665

670 Une composante valorisée de l'environnement (CVE) reconnu par de nombreuses communautés susceptibles d'être impactées par le projet est : la protection, le développement et la mise en valeur des méthodes ainsi que des outils conviviaux permettant de réduire à la source la consommation d'énergie des occupants d'un territoire.

675 Historiquement, cette composante est valorisée, car elle représente un potentiel de substitution des actions gourmande en énergie sans égard à la source d'énergie utilisée en plus d'offrir une opportunité de réduction de la production de déchets.

Concernant les enjeux sociaux, augmenter la capacité de transit d'énergie est susceptible d'augmenter significativement la dépendance énergétique des utilisateurs. Les impacts et effets de cette dépendance énergétique pourront être traités lors des audiences éventuelles.

680 Le projet, tel que proposé, de par la capacité de transit d'énergie lié aux infrastructures projetées, représente un risque important d'induction de comportements sociaux susceptible d'affecter le patrimoine immatériel lié à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

685 Augmenter notre consommation d'énergie à des fins de stimulation économique alors que nous en sommes déjà excessivement dépendants accentue significativement les risques que d'autres entreprises, municipalités, provinces, états ou pays tentent de nous mimer à des fins de captation de richesse, ce qui aurait pour effet de générer des externalités à fort potentiel d'impact négatif, et ce, à même la zone d'études, ainsi qu'à l'extérieur de cette dernière.

690 Bien que l'utilisation de l'énergie renouvelable constitue un choix éclairé dans de nombreuses circonstances, la substitution de l'utilisation des énergies fossiles par des énergies renouvelables ne réglera pas les problèmes mondiaux de surconsommation et de dépendance énergétique qui nous ont historiquement dirigés vers une perte de patrimoine immatériel et de biodiversité importante en très peu de temps.

695 Tel que proposé, le projet est susceptible de contribuer en partie à la contamination de l'air, de l'eau et de la terre commune puisqu'il est conçu avec des produits pétroliers raffinés ainsi que de nombreuses matières nécessitant la poursuite de l'extractivisme.

700 En plus de nécessiter des produits pétroliers raffinés pour son entretien tout au long de son cycle de vie, lors de la phase d'exploitation, le projet est susceptible de transiter de l'énergie renouvelable qui sera conjointement utilisée avec des produits pétroliers raffinés chez les utilisateurs finaux et dont les impacts et effets globaux cumulés de l'utilisation de l'ensemble des sources d'énergie utilisées n'ont pas été pris en compte.

705 Sans égard à la source d'énergie, des risques d'addition énergétique sont présents, ce qui est susceptible de ralentir les efforts de décarbonation et de protection de la biodiversité.

710 Concernant la protection de la qualité de l'environnement, il est nécessaire de simuler les impacts liés à l'utilisation de l'énergie supplémentaire qui transitera par le poste en question, et ce, sur une échelle temporelle équivalente à l'ensemble du cycle de vie du projet afin de valider que les usages ne créent pas une croissance cumulative des impacts.

715 Une analyse exhaustive des impacts cumulatifs sur l'ensemble du cycle de vie du projet ainsi qu'une analyse des effets psychosociaux de l'utilisation de l'énergie sont des préalables incontournables et absolument nécessaires pour permettre l'accès au savoir ainsi que l'internalisation de l'ensemble des coûts, ce qui n'a pas été fait par l'initiateur.

720 Une audience publique permettrait une bonification citoyenne de la grille de détermination des enjeux ainsi qu'une réelle analyse impartiale et équitable concernant les préoccupations citoyennes du moment.

De plus, l'audience projetée représente une opportunité pour vous et Hydro-Québec de prendre des décisions collectives plus éclairées.

725 En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande.

LE PRÉSIDENT :

730 Merci, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Merci à vous.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais céder maintenant la parole à madame Khodamorad pour présenter le projet.
Madame.

740

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

745 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président. C'est un plaisir d'être ici avec vous pour la séance d'information du BAPE au sujet du projet du nouveau poste Jean-Jacques-Archambault dans la région de Lanaudière.

750

Je me présente, Harmony Khodamorad, chef projet et porte-parole d'Hydro-Québec pour le projet en question. Ce soir, je suis accompagnée de Cédric Chenevier, chargé de projet en environnement, et Silvia Prajescu, planificatrice du réseau régional à Hydro-Québec. Les spécialistes d'Hydro-Québec sont également présents dans la salle et disponibles pour apporter des compléments d'information au besoin pendant la période de questions .

755

Pour mieux comprendre l'importance de ce projet, commençons par un bref rappel du chemin parcouru par l'électricité pour se rendre jusqu'à nos maisons. Afin de couvrir de longues distances entre les centrales de production et les grands centres de consommation, la tension de l'électricité doit être élevée à un niveau afin qu'elle puisse transiter par des lignes de transport ainsi que par des postes de transformation qui abaissent progressivement la tension avant d'arriver au réseau de distribution qui alimente nos maisons, institutions et entreprises.

760

765 Aujourd'hui, il sera question des équipements de transport. Au cours des 20 prochaines minutes, nous aborderons les thèmes suivants : la raison d'être du projet, la démarche de consultation et de participation du public, la description du projet, la démarche environnementale, les principaux impacts et les mesures d'atténuation ainsi que le programme de mise en valeur intégrée.

Commençons par la raison d'être du projet.

770 La région de Lanaudière a connu une croissance record de sa population au cours des 30 dernières années. Elle est l'une des régions qui se développe le plus au Québec. Dans la région de Lanaudière, l'augmentation de la demande en électricité provient d'une part de sa croissance démographique, autrement dit l'augmentation du nombre de résidents et résidentes, ce qui génère de nouveaux projets résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, et d'autre part de la décarbonation, c'est-à-dire l'électrification des transports et la conversion à l'électricité des clients alimentés par une autre source d'énergie tels le gaz naturel et le mazout.

775 Pour ces deux raisons, la demande en électricité de la région a déjà dépassé la capacité du réseau électrique.

780 Avant de poursuivre, précisons que je parlerai de 120 et 735 kV au lieu de 120 000 et 735 000 volts.

785 Les installations électriques de la région de Lanaudière ont été construites au cours des années 1960 à 1990 et ne peuvent plus répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Regardons ensemble le réseau de transport dans la région.

790 Il faut d'abord distinguer les différentes couleurs de lignes qu'on voit sur la carte. Les lignes en mauve représentent le niveau de tension à 735 kV, en vert à 300 kV et en orange à 120 kV.

À l'heure actuelle, le poste de Lanaudière à 315-120 kV, situé à Joliette, est le seul poste source qui alimente 10 postes 120-25 kV qui, à leur tour, alimentent près de 122 000 ménages dans la région.

795 Depuis quelques années, le réseau de transports d'électricité a atteint le maximum de sa capacité et si on n'agit pas à court terme, cela pourrait freiner le développement de la région de Lanaudière.

800 En 2028, juste avant la mise en service projetée du nouveau poste Jean-Jacques- Archambault, la demande prévue atteindra 118 % de la capacité du réseau à 315 kV et plus de 141 % de la capacité d'une ligne à 120 kV. Un renforcement du réseau régional est donc requis afin qu'Hydro-Québec puisse répondre à sa mission de base qui est de fournir une alimentation électrique fiable à sa clientèle.

805 La solution retenue par Hydro-Québec est d'ajouter un poste de transformation qui abaisserait la tension de 135 kV à 120 kV. Les lignes à 135 kV sont un peu comme des autoroutes d'énergie. L'ajout de ce nouveau poste de transformation permettra en quelque sorte d'aménager une sortie d'autoroute afin d'alimenter le nord et le centre de Lanaudière et ainsi soutenir son développement économique sur un horizon de plus de 40 ans.

810 L'ajout de cette infrastructure permettrait aussi à Hydro-Québec d'assurer la stabilité et la résilience du réseau électrique à 735 kV.

815 Compte tenu des besoins qui augmentent, Hydro-Québec a pour objectif de doubler la capacité du réseau de transport qui alimente Lanaudière.

820 La situation du réseau régional dans Lanaudière justifie à elle seule l'ajout du nouveau poste Jean-Jacques-Archambault. Avec l'implantation de ce nouveau poste électrique, le réseau d'Hydro-Québec pourrait accueillir la demande croissante de la région et fournir une alimentation fiable en électricité.

825 Pour l'implantation du poste, Hydro-Québec a recherché l'emplacement de moindre impact sur les plans environnemental, social et technique. Notre objectif premier étant de limiter les impacts par la conception même du projet.

Les critères de localisation qui sont considérés dans le cadre de ce projet sont les suivants :

- Rapprocher le poste du réseau à 735 et 120 kV existant de manière à réduire la longueur des lignes de raccordement;

830 - Favoriser les sites dont les sols possèdent une bonne capacité portante, un drainage adéquat, une topographie relativement pleine et facile d'accès;

- Éviter les aires protégées et les milieux sensibles;

835 - Assurer la meilleure intégration possible du poste à son environnement et limiter les conflits avec l'utilisation du territoire;

- Et finalement, éviter les secteurs visuellement exposés ainsi que les zones de villégiature.

840 En parallèle des études techniques et environnementales, Hydro-Québec a mis en place une démarche de participation du public dès l'hiver 2021 afin de connaître les préoccupations des gens à l'égard du projet et d'optimiser celui-ci lorsque possible.

845 Nous avons d'abord analysé un autre secteur situé dans la municipalité de Rawdon, le secteur A, indiqué sur la carte, là où les lignes à 735 et à 120 KV existantes se rejoignent et forment un Y. Dans le cadre de rencontres et consultations préalables tenues à l'hiver 2021, nous avons présenté ce secteur d'implantation aux parties prenantes consultées. Des rencontres virtuelles ont été tenues avec plus de 25 parties prenantes du milieu qui avaient une fine connaissance du territoire. Ils nous ont mentionné les impacts visuels importants d'un projet qui serait situé dans une zone montagneuse très visible des basses-terres de Lanaudière. À ces enjeux s'ajoutent des enjeux techniques liés à la topographie accidentée et la nature rocheuse du site, ce qui impliquerait des travaux de terrassement et de déblais/remblais majeurs pendant plusieurs années. Ainsi, ce secteur a été mis de côté.

855 Par la suite, de nombreuses activités d'information et de consultation ont été déployées. Les attentes et préoccupations exprimées par la population et les acteurs du milieu d'accueil nous ont permis de mieux adapter le projet aux réalités locales.

860 Voici un aperçu des activités de consultation et du nombre de personnes qu'elles ont rejointes.

865 Nous avons donc réalisé des relations de presse proactives dont un breffage technique avec les médias régionaux lors de l'annonce du projet; quatre séances d'information dont deux portes ouvertes au public; une rencontre au camping Les Terrasses Montcalm et une Webdiffusion en direct sur le projet; des rencontres individuelles et des suivis personnalisés avec les propriétaires touchés par le projet et des rencontres ciblées avec des organismes du milieu.

870 Les principales préoccupations que soulève le projet sont le maintien de la biodiversité et de la qualité de vie des citoyens, le maintien des caractéristiques du paysage et le déboisement nécessaire pour la construction du poste et de ses lignes de raccordement.

875 Des commentaires recueillis lors des activités de consultation soulignaient des avantages au projet, soit l'amélioration de la fiabilité et robustesse du réseau de transport et le choix de l'emplacement du poste près d'infrastructures existantes.

Hydro-Québec continuera d'informer tous les publics intéressés au cours des prochaines étapes du projet.

880 Passons maintenant à la description du projet.

Suite aux démarches de participation du public et en se basant sur les critères de localisation qui ont été considérés dans le cadre de ce projet, Hydro-Québec a choisi le site qui se retrouve à Sainte-Julienne.

885 En plus de respecter les critères généraux, l'emplacement retenu présente plusieurs avantages. Le site retenu est situé à l'extérieur des périmètres d'urbanisation de Rawdon et de Sainte-Julienne. Il n'y a aucune résidence permanente sur les lots visés par la construction du poste et de ses lignes de raccordement.

890 De plus, en raison de la proximité du poste Magnan, il serait possible d'utiliser les emprises existantes, c'est-à-dire les corridors de lignes, ce qui limiterait l'ajout de nouvelles lignes et réduirait par le fait même le déboisement requis.

Voici une description technique du projet.

895 Le poste Jean-Jacques-Archambault aurait une superficie d'environ 30 hectares. Il accueillerait un bâtiment de commande et de télécommunications, un bâtiment d'atelier, des transformateurs, des équipements de compensation série et de l'appareillage électrique. Les ouvrages les plus hauts à l'intérieur du poste seraient d'environ 40 mètres.

900 En plus de la construction du poste et de ses équipements, certains travaux connexes seraient réalisés. On prévoit le réaménagement de courts tronçons de lignes aux abords du poste afin de raccorder celui-ci aux lignes existantes. Cela nécessiterait l'ajout de pylônes qui seraient d'une hauteur semblable à celle des pylônes présents dans le secteur. Il faudrait également effectuer
905 le démantèlement d'une section de lignes à 735 kV et à 120 kV dans le secteur situé entre la montée Hamilton et la route 337.

Les traits rouges que vous voyez sur la carte sont les tronçons de lignes à construire pour le raccordement du poste aux lignes existantes, tandis que les traits jaunes représentent les tronçons
910 de lignes à démanteler. Le chemin d'accès permanent du poste serait situé du côté de la route 337. Il serait aménagé afin d'assurer la sécurité de tous les usagers et usagères. Son tracé a aussi été conçu de façon à limiter l'empiétement sur les milieux humides. Une bande boisée autour du poste serait maintenue pour que l'installation soit intégrée le mieux possible à son milieu d'accueil.

915 Voici maintenant un échéancier du projet depuis la conception jusqu'à sa mise en service.

Les études préliminaires et les premiers relevés environnementaux ont débuté en 2022. L'étape d'avant-projet a commencé en 2023. À cette étape, Hydro-Québec a tenu des activités de consultation du public et a poursuivi les études environnementales. Elle en est maintenant à l'étape
920 de vous présenter le projet grâce à cette séance d'audience publique sur l'environnement en vue d'obtenir les autorisations gouvernementales.

Une fois les autorisations obtenues, la phase projet pourrait s'amorcer au printemps 2026. Les travaux de construction du poste et des lignes de raccordement débuteraient dès l'hiver 2026 pour une mise en service finale en 2029.

925

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 639 millions, soit 568 millions pour la construction du poste Jean-Jacques-Archambault et 71 millions pour la construction des lignes de raccordement à 735 et à 120 kV.

930

Parlons maintenant de la démarche environnementale.

935

Dans tous ses projets, Hydro-Québec réalise une évaluation environnementale en plusieurs étapes. On acquiert d'abord une connaissance fine du milieu. Ensuite, on analyse les contraintes techniques et environnementales, ainsi que les éléments sensibles à l'implantation d'un poste électrique ou au passage d'une ligne de transport d'électricité. On élabore par la suite des variantes qu'on compare. On détermine l'emplacement du poste et le tracé de lignes de moindre impact. Les impacts du projet sont analysés et on élabore les mesures d'atténuation appropriées. Finalement, on convient des suivis à réaliser une fois le poste et ses lignes d'alimentation mis en service.

940

La prochaine section traitera des principaux impacts et mesures d'atténuation sur des composantes environnementales liés aux enjeux du projet, soit le maintien de la qualité de vie et de la santé, le maintien de la biodiversité et le maintien des caractéristiques paysagères.

945

En ce qui concerne l'acquisition de propriétés et de servitudes, certains propriétaires subiraient la perte totale ou partielle de leur terrain, tandis que d'autres devraient respecter des servitudes permanentes.

950

Aucune résidence n'est affectée par les acquisitions. Les propriétés affectées sont majoritairement des terrains boisés utilisés par les propriétaires pour y pratiquer diverses activités telles que la marche, la chasse et l'exploitation de la forêt.

Le processus d'acquisition d'Hydro-Québec repose sur trois principes : le respect, l'équité et la transparence. Lors du processus d'acquisition, les propriétaires touchés ont été rencontrés et

955 tenus informés sur l'évolution du projet. Des compensations monétaires sont offertes pour les acquisitions requises. De plus, les propriétaires qui le souhaitent pourront continuer d'occuper leur terrain selon certaines modalités, et ce jusqu'au début des travaux.

960 À présent, nous avons conclu des ententes avec la majorité des propriétaires directement touchés par une acquisition ou une servitude permanente, et nous continuons nos échanges avec les propriétaires pour l'obtention de servitudes temporaires.

965 De façon proactive, nous avons proposé plusieurs mesures de soutien et d'atténuation pour accompagner et répondre aux besoins de ces propriétaires, telles que permettre à des propriétaires d'acheter des parties excédentaires de terrains non touchés, du soutien à la recherche de propriété et des réponses rapides à leurs demandes et préoccupations.

970 Les travaux de construction du poste et des lignes de raccordement d'une durée de trois ans auraient des impacts temporaires, dont le bruit généré par les activités de construction, ainsi que la poussière produite par le chantier.

975 À cet égard, pour réduire l'impact sur la qualité de vie des résidents et des utilisateurs et utilisatrices de la zone d'études pendant les travaux, on prévoit appliquer les mesures d'atténuation standards suivantes : un horaire de travail limité aux jours de la semaine, entre 7 h et 19 h, sauf dans les cas de nécessité absolue; un programme de contrôle et de gestion du bruit des équipements de chantier; le nettoyage des voies publiques et l'utilisation d'abat-poussière; la mise en place de mécanismes de communication avant et pendant les travaux, comme la ligne Info-projets et des bulletins Info-Travaux; de plus, une conseillère en relations avec le milieu serait attitrée au projet.

980 En ce qui concerne les travaux de construction, Hydro-Québec est au fait des préoccupations concernant la circulation routière dans le secteur. Elle s'engage à appliquer les meilleures pratiques pour garantir la sécurité de tous et de toutes, et à minimiser autant que possible les perturbations et les nuisances qui y sont associées.

985 Les principaux impacts seraient temporaires et se produiraient pendant les travaux de construction. Les usagers et usagères de la route constateraient une augmentation de la circulation

ainsi que des impacts potentiels sur leur sécurité. Toutefois, la plupart des impacts temporaires liés aux travaux feraient l'objet des mesures d'atténuation courantes éprouvées dans des projets similaires.

990 Pour le projet en question, nous prévoyons installer de la signalisation et des panneaux d'information sur la route 337, sur la montée Hamilton, dans l'emprise des lignes projetées et dans le secteur des sablières. Nous comptons demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'abaisser la vitesse maximale durant les travaux, établir un schéma de circulation des véhicules lourds afin d'optimiser les déplacements, veiller à ce que les véhicules circulent
995 principalement sur les voies publiques, qu'ils utilisent des stationnements adjacents aux sites de travaux et, lorsque possible, qu'ils circulent à l'intérieur de l'emprise. On veut aussi aménager un chemin d'accès temporaire pour les véhicules lourds entre le poste et les sablières afin d'atténuer les impacts du transport et de la circulation.

1000 Durant les travaux, des surveillants et surveillantes de chantier s'assureraient du respect et de la conformité de toute action sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan de la sécurité et de la qualité du projet.

Passons maintenant aux impacts sur le milieu naturel lié à la construction du poste.

1005 Rappelons que l'emplacement du poste a été choisi à proximité des lignes existantes afin d'éviter ou de réduire les impacts négatifs sur les milieux sensibles. Il reste que la construction du poste entraînerait la perte de 8 hectares de milieux humides. Ces pertes feraient l'objet d'une compensation financière auprès du ministère de l'Environnement.

1010 La construction du poste des lignes de raccordement et des chemins d'accès permanents et temporaires nécessiterait du déboisement de 43 hectares.

1015 Afin de minimiser les impacts de cette activité, Hydro-Québec prévoit réaliser des travaux de déboisement autant que possible en dehors de la période de nidification des oiseaux. Cette mesure serait également bénéfique pour la faune terrestre en général.

1020

Par ailleurs, dans le cadre du projet, la partie du corridor de lignes située entre la montée Hamilton et la route 337 serait réaménagée à la suite du démantèlement d'une section des lignes à 735 et à 120 kV. Hydro-Québec y prévoit notamment la plantation d'arbres et d'arbustes pour favoriser la biodiversité. Le concept d'aménagement serait élaboré en collaboration avec le milieu d'accueil du projet.

1025

Hydro-Québec comprend l'importance de l'intégration visuelle de ces installations dans le paysage. C'est pourquoi elle prévoit maintenir une bande boisée autour du poste afin de limiter la visibilité des équipements et de favoriser une intégration harmonieuse dans leur milieu d'accueil. Les simulations visuelles démontrent que la présence du poste aurait peu d'impact pour les observateurs fixes et mobiles, comme on le voit sur le point de vue affiché où il est difficile de détecter le poste.

1030

Pour ce qui est des lignes de transport, selon les différents points de vue, on pourrait observer plus de pylônes, moins de pylônes ou un nombre similaire à ce qui est déjà en place.

Nous arrivons maintenant à la dernière section de notre présentation.

1035

L'application du programme de mise en valeur intégrée constitue un autre avantage pour les collectivités. Le PMVI est un programme volontaire d'Hydro-Québec visant à améliorer le cadre de vie des collectivités qui accueillent des nouvelles installations de transport.

1040

Dans le cadre du programme d'Hydro-Québec, (coupure sonore) verserait à la municipalité de Sainte-Julienne la somme de plus de 1,2 million de dollars. Cette somme peut servir à financer des initiatives qui concernent l'environnement, les infrastructures municipales, le développement touristique ou régional, ainsi que l'efficacité énergétique ou l'électrification des transports.

1045

En conclusion, je tiens à remercier de nombreuses personnes et organismes qui ont pris le temps de venir nous rencontrer, de nous partager leurs idées et de s'intéresser à l'ensemble du projet. Leur contribution a permis d'améliorer le projet. Hydro-Québec a conçu le projet du poste Jean-Jacques-Archambault en vue de minimiser les impacts environnementaux et sociaux, tout en garantissant une intégration harmonieuse dans son milieu d'accueil. Ce projet représente un point important dans la vitalité de la région de Lanaudière.

1050 Merci de votre attention. Et c'est avec plaisir que nous allons répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

1055 Merci, Madame.

Je tiens à informer tous les auditeurs et auditrices que cette présentation sera disponible sur le site cette semaine et que tous les documents qui seront utilisés pendant cette soirée et éventuellement les séances de demain seront également disponibles.

1060 Alors, pour le moment, j'ouvre le registre et nous prenons une pause de 15 minutes pendant lesquelles vous pouvez bien sûr donner votre nom si vous êtes intéressé à poser des questions.

Nous reprendrons dans 15 minutes. Merci.

1065

PAUSE DE QUELQUES MINUTES

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, si vous voulez bien regagner vos sièges, nous allons poursuivre nos travaux. Mesdames, Messieurs, on m'a informé qu'il reste encore deux places au registre, c'est que les personnes en charge avaient réservé un certain nombre de places pour les personnes qui suivent nos travaux à distance. Finalement, il y a eu une seule personne inscrite, ce qui permet à deux personnes dans la salle de s'inscrire, si elles le souhaitent, pour poser leurs questions.

1075

Avant d'appeler le premier intervenant, j'aimerais savoir si Hydro-Québec a déposé des nouveaux documents.

1080

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, on vous a envoyé hier une présentation sur la raison d'être du projet.

1085

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce qu'il y a eu d'autres documents?

1090

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1095

Il n'y a pas eu de carte...?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1100

Ah, la carte, oui, excusez-moi. Il y avait une carte, la carte qui a été envoyée hier aussi.

LE PRÉSIDENT :

1105

Très bien. Donc, ces documents-là seront disponibles, bien sûr, sur le site très rapidement. Je pense que c'était déjà disponible aujourd'hui d'ailleurs. Est-ce qu'il y a d'autres choses, Madame? Non? Très bien.

Pour le ministère de l'Environnement, est-ce que vous aviez à déposer des documents ou vous avez pris l'initiative d'en déposer?

1110

M. MICHEL GUIMOND :

1115

Oui, nous avons déposé une mise à jour de l'étude de phase 1 qui avait été envoyée par Hydro-Québec. Donc, ça a été déposé hier, c'est disponible sur notre registre. Ah, on entend mal? Oui. Désolé, je vais me rapprocher un petit peu.

LE PRÉSIDENT :

1120

Oui, approchez-vous du micro.

M. MICHEL GUIMOND :

1125

Oui. Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

1130

Et peut-être parler un peu moins vite.

M. MICHEL GUIMOND :

Parfait.

1135

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un débit très rapide.

M. MICHEL GUIMOND :

1140

C'est mon débit naturel, mais je vais essayer de faire attention.

1145

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais je comprends ça très bien.

1150 **M. MICHEL GUIMOND :**

Donc, effectivement, il y a eu un dépôt de... une mise à jour de l'étude de phase 1 qui a été faite par Hydro-Québec, donc ça a été déposé hier au registre environnemental. Donc, c'est disponible pour le public. Merci.

1155

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

1160

Pour la MRC?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui, Monsieur le Président, nous avons déposé une présentation pour les différents enjeux sur notre territoire.

1165

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Il est possible que cette présentation-là, on vous demande de la faire publiquement.

1170

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui, absolument.

1175

LE PRÉSIDENT :

1180 Très bien.

Pour la municipalité?

M. JÉRÔME MORIN :

1185 Non, la municipalité, il n'y avait pas de document à déposer.

LE PRÉSIDENT :

1190 D'accord.

1195 La commission vous a demandé aussi, a demandé à Hydro-Québec de préparer une capsule, si c'était nécessaire de la présenter, qui résume la réponse que vous avez fournie dans le document. Peut-être, en attendant possiblement cette présentation, je vous demanderais de vérifier juste une chose. Vous faites référence dans votre réponse au Plan de mise en œuvre 2035. Je vous avoue que... nous, on sait qu'il y a le Plan de mise en œuvre 2025-2030, mais à notre connaissance, il n'y a pas de Plan de mise en œuvre pour 2035. Alors, je vous demanderais, avant de faire la présentation, de vérifier, et éventuellement, s'il y a une correction à faire, vous pouvez la faire dans la présentation et envoyer un autre... un avis, une annexe, si c'était le cas. Sinon, vous me corrigerez et vous me direz qu'est-ce qui en est.

1200

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1205 Parfait, on va valider ça.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, j'appelle le premier, monsieur André Dallaire.

1210

PÉRIODE DE QUESTIONS

1215

M. ANDRÉ DALLAIRE

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1220

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais me permettre le préambule qui suit. Je vous ai entendu souhaiter à tous et à chacun la bienvenue, mais je n'ai pas entendu personne vous souhaiter à vous la bienvenue dans Lanaudière. Alors, permettez-moi de le faire. Parce que vous n'êtes pas sans savoir que lorsque l'Hydro se pointe à quelque part, il y a pas mal de gens qui commencent à faire de l'urticaire et qui ont peur de ceci et de cela, jusqu'à ce qu'ils apprennent que le BAPE va se présenter. Alors, c'est une façon pour nous d'être rassurés devant les menaces imposantes d'Hydro-Québec. Encore une fois, bienvenue chez nous et puis on apprécie que vous soyez présents.

1225

1230

Maintenant, on nous avait demandé de préparer un texte pour résumer notre question. Je l'ai, si jamais ça vous intéressait de l'avoir, puis j'en aurais une copie pour nos amis de l'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1235

Je pense que vous pourriez tout simplement commencer par poser la question et on verra, si c'est nécessaire, on vous demanderait de déposer les deux.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1240

Parfait. Alors la question est fort simple. L'objectif de mon intervention est fort simple. Il s'agit de démontrer que le poste Jean-Jacques-Archambault n'a aucunement de raison d'être, parce qu'à

1245 un jet de pierre d'ici, il y a un autre poste qui est déjà en opération, qui s'appelle Judith-Jasmin, et qui est de nature à livrer la même marchandise que celle que l'Hydro aimerait livrer à travers Jean-Jacques-Archambault. Alors, pourquoi ne pas aller chercher ce dont on a besoin ici, à côté, à Judith-Jasmin? Puis dans l'éventualité où Judith-Jasmin souffrirait du dicton « On ne déshabille pas Pierre pour habiller Jacques », bien, derrière Judith-Jasmin, il y a un bonhomme qui n'est pas déshabillable, qui s'appelle Duvernay. Alors Duvernay est capable de fournir la ville de New York. Alors avant de déshabiller de façon à lui faire geler les doigts pendant l'hiver, il va falloir se lever de bonne heure.

1250 C'est le gros de la présentation que je me propose de vous faire. Maintenant, il y aura des sous-questions en s'en allant qui sont écrites ici. Il est possible qu'un certain nombre d'entre elles demandent un certain effort de calcul, et puis tantôt j'ai cru comprendre de votre part que l'Hydro aurait un délai de 48 heures pour répondre. Mais la question, si elle est écrite, elle a l'avantage d'être plus facile à comprendre. C'est ce pour quoi on m'avait expliqué l'opportunité de présenter le document qui fait le tour de ma seule et unique question.

LE PRÉSIDENT :

1260 Est-ce que je comprends quand même que vous aviez évoqué, en premier lieu, la question principale? Mais ça ne me dérange pas du tout que vous déposiez votre document, vous pouvez le déposer directement à notre coordonnateur du secrétariat de la commission. Maintenant je retiens quand même votre question.

1265 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

En fait, c'est une offre qu'on m'avait demandée, alors moi je ne tiens pas à imposer quoi que ce soit, là.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Non, vous n'imposez rien.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1275

Je suis prêt à passer à l'action.

LE PRÉSIDENT :

1280

Vous n'imposez rien. Mais pour éviter de déshabiller qui que ce soit puis donner de l'urticaire à une autre personne que ma femme qui l'a eu la semaine dernière, je vous assure, quelle malheureuse coïncidence. Madame Khodamorad, qu'en est-il du poste Judith-Jasmin et Duvernay? Est-ce que ces deux postes-là, comme l'indique monsieur Dallaire... monsieur « Allaire »? « Dallaire »?

1285

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Les ancêtres ont perdu la tête pour la particule. Le « D » devant « Allaire », il y a toute une histoire. Alors, prière de ne pas...

1290

LE PRÉSIDENT :

Je veux garder ma tête, merci de me prévenir.

1295

Pourriez-vous nous indiquer pourquoi vous n'avez pas jugé bon de retenir ces postes?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1300

Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, le poste Judith-Jasmin, c'est un poste qui a été mis en service en 2019, qui alimente en fait des postes de sa région à lui, donc les postes de Groulx, Sainte-Anne-des-Plaines, Mascouche. Il alimente aussi une section 120-25 kV pour la charge locale de Terrebonne. Donc, le poste Judith-Jasmin, qui est situé à Terrebonne, 50 kilomètres, comme vous le savez, de Rawdon, va en fait vraiment desservir la région de Terrebonne et il ne pourra pas aider à soulager la région de Lanaudière.

1305

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il est en surpuissance ou il répond juste aux besoins?

1310 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Il répond aux besoins. En fait, il est très loin.

LE PRÉSIDENT :

1315

Il répond juste aux besoins ou il est en surpuissance?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1320 Oui, pour cette question-là, je vais vous référer à Silvia Prajescu pour vous dire si c'est en surpuissance ou pas.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1325 Je n'ai pas la réponse avec moi aujourd'hui, mais on pourrait vous revenir par rapport à la capacité et l'alimentation. Cependant, ce que ma collègue Harmony mentionnait, c'est que géographiquement, le poste n'est pas du tout proche de la charge et le poste Jean-Jean-Archambault permet de résoudre des enjeux, des problématiques à trois niveaux de tension distincts, qui sont déjà atteints, et donc, Judith-Jasmin ne pourrait pas être utilisé, là, pour résoudre ces problématiques-là dû à géographiquement sa position qui est très loin.

1330

LE PRÉSIDENT :

1335 Vous avez indiqué tout à l'heure que la région, dans une de vos premières planches, la région est en croissance, ce que vous avez également documenté dans votre étude d'impact. Si la région avait atteint sa capacité limite depuis si longtemps, pourquoi il n'y a pas eu de projet avant? Je tiens à dire que quand même, il y a une phrase très percutante dans l'étude d'impact qui indique que la

MRC et la municipalité ont dû – et d'ailleurs, je le vérifierai éventuellement avec eux – limiter le développement à cause d'une limite de la capacité énergétique.

1340

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Tout à fait. Je vais vous référer à Silvia pour répondre.

1345

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, les problématiques que vit le réseau régional sont très complexes dû à la géographie. Donc, Hydro-Québec a procédé à des études de différentes solutions pour résoudre les différents problèmes, donc à 120 kilovolts, à 315 kilovolts et à 735 kilovolts. Et donc, ces études nécessitent du temps pour trouver une solution qui soit vraiment optimale et qui ait un impact optimisé, dans le fond, autant sur le milieu environnemental, humain et aussi du point de vue de la rentabilité. Donc, c'est la raison pour laquelle ça a pris plus de temps que prévu, mais aujourd'hui on arrive avec une solution qui permet de résoudre ces problématiques. Et entre-temps, on peut aussi mettre en place certaines... l'exploitant peut avoir une certaine marge de manœuvre pour limiter les impacts que pourrait vivre la clientèle.

1350

1355

LE PRÉSIDENT :

Et pour la municipalité, j'imagine... Est-ce que ça a été un facteur limitant dans le cadre de votre développement?

1360

M. JÉRÔME MORIN :

Actuellement, pour le développement résidentiel, non. Pour le développement des entreprises, peut-être que je vous référerais à ma collègue de la MRC, parce que le développement économique passe par la MRC notamment.

1365

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pour le développement résidentiel, il n'y a pas eu de limitations? Ça n'a pas freiné la...?

1375 **M. JÉRÔME MORIN :**

Non. Pour le développement résidentiel, nous, ça n'a pas eu d'impact à l'heure actuelle.

LE PRÉSIDENT :

1380 O.K. Et selon les estimations qui sont inscrites dans l'étude d'impact, la population devrait augmenter dans la municipalité, jusqu'en 2041, de 21 %. Est-ce que la municipalité pourrait satisfaire ou absorber cette croissance sans énergie additionnelle?

1385 **M. JÉRÔME MORIN :**

En termes électriques, je n'ai pas les chiffres et je ne pourrais pas vous répondre. Par contre, c'est sûr et certain qu'il y a d'autres infrastructures à mettre à niveau au fil des années, mais les projections, l'espace disponible dans le périmètre urbain laissent croire que ce développement-là serait facilement possible à Sainte-Julienne, oui.

1390 **LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai pas compris la fin.

1395 **M. JÉRÔME MORIN :**

1400 J'ai dit, en termes d'électricité, je ne peux pas vous dire si la municipalité actuellement ou si Hydro-Québec pourrait desservir ces besoins-là de développement. Par contre, avec les terrains vacants qu'il y a dans la municipalité, dans le périmètre urbain, ce n'est pas des projections qui sont... c'est facilement atteignable, je vous dirais, comme seuil de développement pour les prochaines années pour Sainte-Julienne.

LE PRÉSIDENT :

1405 D'accord. Puis pour la MRC... Peut-être, j'aimerais aussi peut-être corriger... bien,
« corriger », avoir l'heure juste. La capsule que vous avez préparée, qui nous avait été envoyée,
vous avez indiqué que la MRC, d'ici 2041, il y aurait une croissance de 17 %. Dans l'étude d'impact,
on fait référence à 25 %. Quel est le chiffre qui est exact? Je sais que l'étude d'impact, ils se fient à
l'Institut de la statistique du Québec. Vous, vous avez écrit 17 %. Mais pour moi, ce n'est pas juste
un chiffre, c'est lourd de conséquences, cette différence-là.

1410

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1415 Absolument, Monsieur le Président. Nous, dans le fond, notre source, c'est également
l'Institut de statistique Québec qui avait été consulté à ce moment-là. Le dernier chiffre qu'on avait,
c'est 25 juillet 2022, la statistique. Alors, est-ce qu'il y a eu une remise à jour peut-être plus récente
et que le chiffre aurait augmenté? Je vais vous revenir, je vais aller faire mes recherches là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1420 S'il vous plaît, oui.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1425 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

1430 En fait, dans l'étude d'impact, c'est 2021-2041. Dans votre cas, je pense que vous avez
commencé 2022?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1435

Très bien. Et puis si vous pouvez répondre à la question que votre collègue vous a transférée.

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1440

Oui, donc dans le fond, par rapport au développement économique et commercial dans la région, nous sommes présentement à pleine capacité en termes énergétiques pour répondre aux besoins. Autrement dit, s'il y avait vraiment une entreprise qui aurait un gros besoin énergétique aujourd'hui, on ne serait pas capable de l'accueillir sur notre territoire. Donc, ça limite le développement économique du territoire et le rayonnement de la région au niveau de la MRC.

1445

LE PRÉSIDENT :

1450

Est-ce que la MRC avait fait des démarches depuis déjà quelques années à Hydro-Québec pour lui signaler qu'en fonction de votre... le schéma, entre autres, d'aménagement et d'urbanisme, le type de développement que vous envisagez ne pourrait pas être réalisé s'il n'y a pas une contribution additionnelle énergétique?

Mme ANNE-PIERRE CHARLOT :

1455

Là, je vais vous revenir pour cette question-là ultérieurement, Monsieur le Président. Il va falloir que je consulte également mes collègues au niveau du développement économique de la région, c'est plus dans leur département qu'on a ce genre d'informations là. Donc, je vais vous revenir prochainement.

1460

LE PRÉSIDENT :

1465

D'accord. Voilà, est-ce que ça... Ah, non. Non, il y avait une partie de votre question que je n'ai pas touchée encore. Et le poste de Duvernay, maintenant, est-ce que vous avez envisagé le recours au poste de Duvernay pour répondre aux besoins?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Vas-y, Silvia.

1470 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

Ce n'est pas non plus un poste qui peut être utilisé pour résoudre les problématiques géographiquement et aussi du point de vue du réseau électrique. Donc, non, il ne fait pas partie des solutions alternatives qui ont été étudiées dans le cadre de Jean-Jacques-Archambault.

1475

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi? J'ai bien compris la réponse très générale que vous venez de dire, là, mais de façon plus spécifique, quand vous dites « pour des contraintes géographiques »?

1480

Mme SILVIA PRAJESCU :

Bien, c'est une question de réseau, mais je pourrais vous revenir avec une réponse plus précise en regardant vraiment le réseau électrique, de la manière dont il est bâti, pour pouvoir vous répondre sur... Parce que ce n'est pas un poste qui a été regardé justement parce qu'il ne pouvait pas résoudre les enjeux... Ce n'était pas...

1485

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends, mais je demande pourquoi il n'était pas capable de résoudre les enjeux.

1490

Mme SILVIA PRAJESCU :

Je peux vous revenir avec une réponse. Oui.

1495

LE PRÉSIDENT :

1500 D'accord. Et vous, Monsieur Guimond, le ministère, est-ce qu'il a incité Hydro-Québec à examiner les alternatives au développement ou à l'aménagement d'un nouveau poste?

M. MICHEL GUIMOND :

1505 Donc, merci. Dans le fond, ce que l'on demande dans la directive, c'est vraiment de s'assurer que la justification du projet répond aux exigences de la Régie de l'énergie et aussi des autres instances gouvernementales, donc principalement le MEIE, donc le ministère de l'Énergie, de l'Économie et de l'Innovation. Donc, c'est la justification. Merci.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci.

Voilà. Alors, on a fait le tour avec les questions.

1515

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Je vous remercie de l'interruption, ça me permet de...

1520

LE PRÉSIDENT :

Approchez du micro.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1525

Excusez-moi. J'apprécie que vous ayez adressé les questions et sous-questions à nos amis de l'Hydro-Québec. Alors, je vais resituer le cadre de ma question.

1530

Un, il faut établir que s'il n'y a pas rien qui se bâtit à Sainte-Julienne, on sort d'ici avec 639 millions de dollars à dépenser pour réaliser les mêmes objectifs. Les objectifs pour le moment sont de réapprovisionner le secteur nord de Lanaudière avec un total de 1 100 mégawatts. Ça, c'est ce qui est annoncé dans la littérature. Alors, on sort avec des épargnes de 639 millions – ce n'est pas de l'argent de poche, ça – qu'on peut recirculer ou recycler autrement dans des schémas qui sont plus d'affaires, qui sont plus corrects socialement, environnementalement et puis économiquement, qui sont les trois volets des interrogations générales et du BAPE et du ministère. Alors...

1535

LE PRÉSIDENT :

1540

Excusez-moi de vous interrompre, mais ce genre d'informations, bien sûr, vous pouvez nous les transmettre dans un mémoire, mais pas ce soir. Les opinions de cette nature-là, vous les transmettez dans un mémoire.

1545

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Bon. Regardez bien, moi je suis ici pour défendre une opinion à l'effet qu'on n'a pas un sou à dépenser ici à Sainte-Julienne. Je ne sais pas comment catégoriser ça, mais c'est ce que je veux prouver.

1550

LE PRÉSIDENT :

Mais vous pouvez le faire, mais posez... Vous pouvez soulever les questions, mais vous ne pouvez pas y aller avec une opinion. Malheureusement, pas ce soir. Les opinions, c'est le 25 lors de la prochaine audience.

1555

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Bon. D'accord. Alors, j'énonce comme un fait...

1560

LE PRÉSIDENT :

1565 Mais par contre, vous avez soulevé quelque chose, mais c'est la seule autre question, parce que vous aviez déjà une question à double... un peu tentaculaire tout à l'heure, vous en conviendrez. Juste pour clarifier, dans votre présentation, tout comme dans l'étude d'impact, vous indiquez que le prix du projet, c'est 639 millions. Dans le dossier que vous avez soumis à la Régie, il est de l'ordre de 450 millions. Qu'est-ce qui explique la différence?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1570 Oui, en fait, il y a le bouclage du projet en question qui est pris, qui est retiré du dossier déposé à la Régie.

LE PRÉSIDENT :

1575 Mais le bouclage, c'est 79 millions?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1580 Non, le bouclage est à...

LE PRÉSIDENT :

1585 C'est autre chose.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1590 C'est autre chose, effectivement. Donc, le bouclage de la ligne 735 n'est pas inclus dans le projet. On a fait l'étude d'impact vu qu'on savait qu'on s'en allait là, mais on l'a retiré du dépôt de la Régie. Donc, c'est le même projet, c'est juste qu'il va... à la Régie, on présente 439 parce qu'on retire le bouclage.

LE PRÉSIDENT :

1595 C'est quoi le bouclage?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1600 En fait, le bouclage, c'est pour venir renforcer le réseau électrique.

LE PRÉSIDENT :

Ça, je pouvais le suspecter, là. Mais...

1605 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, tout à fait. Oui. Oui. Je vais laisser Silvia répondre un peu plus en détail.

LE PRÉSIDENT :

1610 Est-ce que c'est en lien avec l'axe Vallée-Saint-Laurent?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1615 Pas tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1620 Pas tout à fait? Allez-y.

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, le bouclage, c'est un terme qu'on utilise, mais dans le fond, c'est l'interception de la deuxième ligne à 735 kilovolts, qui fait partie du projet, là. Il y a deux lignes qui passent qu'on

1625 intercepte. Donc, c'est ce qu'on appelle, dans le jargon Hydro-Québec, le bouclage. J'ai aussi la
réponse par rapport à Duvernay. Je suis allée ouvrir...

LE PRÉSIDENT :

1630 Non, non, mais attendez je vais finir avec la question avant, mais...

Mme SILVIA PRAJESCU :

Excusez-moi. Oui, désolée.

1635

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi ça n'a pas été soumis à la Régie par curiosité?

1640 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Le bouclage?

LE PRÉSIDENT :

1645

Oui.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1650 Oui, en fait, on a pensé qu'il serait mieux de le traiter à part.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi?

1655

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1660 Pourquoi? Parce que c'est une question de Régie et de défendre le projet d'une autre façon.
Je pense que le dossier Régie est en cours. Je vais laisser Silvia qui l'a présenté vous en parler.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1665 Simplement, c'est un processus réglementaire distinct. Hydro-Québec a pris la décision de
présenter deux dossiers Régie distincts pour ces deux besoins sur le réseau là. Mais en réalité, le
projet qui fait partie de l'étude d'impact environnemental, c'est le projet complet, là, qui va être
construit sur le site.

LE PRÉSIDENT :

1670 Donc, il y aurait deux dossiers à la Régie?

Mme SILVIA PRAJESCU :

1675 Exactement, oui.

LE PRÉSIDENT :

1680 Merci.

Alors, Monsieur?

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1685 Alors, je vais ajouter à vos motifs d'étonnement : par-dessus le 639 millions, la *Loi sur le
développement durable* impose à Hydro-Québec d'internaliser les coûts, tous les coûts dont on
entend parler depuis le début de la réunion. Les impacts négatifs sur la faune, sur la flore, ça, c'est
des coûts ça, qui sont liés à l'implantation du projet si tant est qu'il se fait. Mais à partir du moment

1690

où il ne se fait pas, on épargne également les coûts qui doivent être internalisés en vertu de l'article 6, paragraphe P, de la *Loi du développement durable*.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes avocat, vous?

1695

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Vous permettez que je vous réponde?

1700

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous ai posé la question, je cours après.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1705

Bon, vous avez couru après. Je n'ai rien contre les avocats.

LE PRÉSIDENT :

1710

J'ai compris, vous n'avez pas besoin d'aller plus loin.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1715

Non, non, mais vous parlez à quelqu'un qui peut asseoir les avocats sur ses genoux aux fins de leur donner des leçons...

LE PRÉSIDENT :

1720

D'accord.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1725 ... en environnement, surtout en présence des BAPE. Parce que nous avons été les premiers
dans Lanaudière à couper les ambitions de l'Hydro-Québec à vouloir faire passer une 735 qui sortait
directement de la Baie-James et qui avait l'intention de traverser Saint-Jean-de-Matha. Alors, on a
été les premiers à se confronter avec les autobus d'experts qui débarquaient de Montréal pour venir
nous vendre leur salade. Et puis, c'est comme ça qu'on a été entraînés à leur rigodon, d'autres
diraient à leur chloroforme. Ça veut dire qu'on a un petit peu l'expérience. Ça, c'était la manche 1980,
1730 première décision du BAPE, qui a été mise sur place en 78. Alors, en termes de baseball, c'était
strike one. Il y a 15 ans, si jamais vous avez l'occasion dans un certain temps libre, vous pourrez lire
le rapport du BAPE 313 où, encore une fois, le BAPE a décidé contre l'Hydro, *strike two*.

1735 Alors, c'est ça qui nous a fait ramasser assez d'expérience pour avoir la prétention d'asseoir
des avocats sur nos genoux et puis de les initier à la problématique Hydro-Québec qui veut entrer
quelque part. Alors, je ne suis pas avocat, mais j'ai un certain âge, comme vous pouvez l'imaginer,
et puis une certaine expérience.

LE PRÉSIDENT :

1740 Je vais vous arrêter là.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1745 Ah, j'ai fini. Là, je veux simplement ajouter...

LE PRÉSIDENT :

Non. Non. Il n'y a plus rien à ajouter. Non, vous dites juste « bonsoir ».

1750 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, ce que je voulais vous dire...

LE PRÉSIDENT :

1755 Non, non. Non. Non, je suis sérieux, là. C'est...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1760 Non, non, mais 639, là, c'est un fait, là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je connais très bien le dossier, je vous avoue, très, très bien. Alors...

1765 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Mais je vous dis, c'est de la petite bière quand on va mettre à côté les coûts liés au respect de la *Loi*...

1770 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous l'avez dit tout à l'heure.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

1775 Bon. Alors...

LE PRÉSIDENT :

1780 Si vous voulez vous retirer, je vais appeler la deuxième personne, s'il vous plaît.

1785 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

O.K. Est-ce que je peux avoir droit à votre deuxième invitation pour venir prendre la place de quelqu'un qui ne s'est pas présenté?

1790 **LE PRÉSIDENT :**

S'il y a encore de la place, bien sûr.

1795 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1800 En espérant que cette fois-ci, vous vous y teniez à une question.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Qui peut être tentaculaire, comme vous avez dit. Je vous remercie.

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Ma femme m'a toujours dit que j'étais magnanime, j'ai grand cœur.

1810 Madame Louise Morand.

1815

Mme LOUISE MORAND

1820

Mme LOUISE MORAND :

Donc, Louise Morand, je suis coordonnatrice au Regroupement vigilance énergie Québec.
En lisant l'étude d'impact...

1825

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, on me dit qu'Hydro-Québec voudrait répondre à une question pour
Judith-Jasmin.

1830

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui. On serait prêts à répondre pour Duvernay.

1835

LE PRÉSIDENT :

Duvernay aussi?

1840

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1845

Excusez-moi, Madame, je vous reviens dans quelques instants.

Allez-y, Madame.

Mme SILVIA PRAJESCU :

1850

Oui, alors, pour finir sur la réponse par rapport à Judith-Jasmin, donc, géographiquement, ce poste est très loin, donc il faudrait construire des lignes de 40-50 kilomètres à 120 kV pour pouvoir se rendre proche du réseau à 120 kV. Donc, ça ne réglerait absolument pas le problème, là. Parce que le problème de capacité est créé par le fait que ce sont des très longues lignes, c'est ça qui fait

1855

en sorte qu'on a beaucoup de difficulté à soutenir la tension dans la région. Et ça ne réglerait pas les problèmes à 315 kV. Ça ne réglerait pas les problèmes non plus à 735 kV. Donc, ce n'est pas une solution qui est du tout intéressante.

1860

Et Duvernay, c'est un poste aussi qui est physiquement loin. Donc, pour pouvoir prendre l'alimentation du poste de Lanaudière à 315 kV, il faudrait construire une ligne d'environ 40 à 50 kilomètres à 315 kV, qui n'a pas été étudié parce que ce n'est pas du tout intéressant. Et aussi, on ne réglerait pas le problème à 120 kV. On ne réglerait pas non plus le déclencheur à 735 kV. Donc, on se retrouverait à faire encore une fois plusieurs projets répartis un peu partout sur le territoire pour régler les différents enjeux séparément. Donc, c'est la raison pour laquelle ce n'est pas

1865

une solution qui a été retenue.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci.

1870

Madame, à vous la parole

Mme LOUISE MORAND :

1875

Alors, on lit dans l'étude d'impact du projet que qu'est-ce qui justifie ce projet-là, c'est les besoins de décarbonation, de transition énergétique et de développement économique. Il en a été question ici aussi, là, chez les MRC. C'est les mêmes arguments qui sont toujours évoqués pour les projets éoliens, par exemple. Et on sait que cette nouvelle ligne pourrait aussi amener des éoliennes à se connecter au réseau. Donc, c'est la mise en application du plan Sabia de doubler la production

1880 énergétique du Québec supposément pour la transition. Ce plan-là a été qualifié par des experts
comme irréaliste et complètement nuisible pour le Québec, notamment à cause de la privatisation.

1885 Alors, ce que je me demande, c'est est-ce qu'Hydro-Québec, comme le gouvernement, ne
met pas la charrue devant les bœufs au lieu de demander au gouvernement un agenda concret de
décarbonation pour s'assurer qu'Hydro-Québec fasse sa mission la plus importante liée à la
décarbonation en raison de la crise climatique qui s'aggrave constamment? Donc, est-ce
qu'Hydro-Québec ne devrait pas demander d'abord au gouvernement un agenda concret de
décarbonation et faire un exercice; est-ce qu'Hydro-Québec a soumis un exercice sérieux, rigoureux
sur le potentiel de diminution de la consommation par l'efficacité énergétique, par exemple?

1890

LE PRÉSIDENT :

1895 Je pense que je vais vous adresser la question directement, Madame Khodamorad. Mais
après, je rajouterai quelques questions par rapport au Plan pour une économie verte 2030, qui a été
révisé récemment par le gouvernement, qui a abaissé ses attentes et ses exigences, et puis je veux
savoir quel impact ça a sur vos projets et vos orientations. Mais tout d'abord, répondre directement
à la question précise de madame.

1900

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Excusez-moi, pourriez-vous, s'il vous plaît, demander la question de madame? Il y a
plusieurs volets, je veux juste m'assurer de bien l'avoir captée.

1905

LE PRÉSIDENT :

Ce que madame demande, c'est... Bien, c'est une façon... Vous me corrigerez si je résume
mal votre question. Comment la transition énergétique s'articule chez Hydro-Québec? Est-ce que
c'est un résumé correct?

1910

Mme LOUISE MORAND :

1915

Oui. Présentement, il n'y a pas de transition. Les blocs d'énergie sont alloués à des industries qui n'ont aucun rapport avec la décarbonation. Donc, ça rejoint cette question-là, oui.

LE PRÉSIDENT :

1920

Oui, ça rejoint plusieurs de nos questions aussi.

Allez-y, Madame.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

1925

Oui, j'inviterais madame Kathia Lavoie à venir répondre à cette question-là. Kathia est chargée d'équipe Affaires publiques chez Hydro-Québec.

Mme KATHIA LAVOIE :

1930

Monsieur le Président, bonsoir, Monsieur le Commissaire. Donc, Kathia Lavoie, je suis chargée d'équipe aux Affaires publiques chez Hydro-Québec. D'abord, merci pour la question.

1935

Je peux vous assurer que la transition énergétique, c'est quelque chose qu'on prend très au sérieux chez Hydro-Québec. Le Plan d'action... Je vais y aller en mots simples. Parce que j'aime le rappeler, je suis anthropologue et je ne suis pas ingénieure. Donc, chez Hydro-Québec, on a des équipes interdisciplinaires. Donc, la façon de procéder, c'est qu'on a regardé à travers le Plan d'action quelle économie... quelle énergie était consommée au Québec, donc dans quel secteur.

1940

On le sait chez Hydro-Québec, on est chanceux, on est producteur d'énergie renouvelable. Par contre, il reste qu'il y a 50 % de l'énergie qui est consommée qui est malheureusement d'origine fossile, donc émettrice de GES. Le PEV a fixé des objectifs. Pour 2030, c'est 30 quelque pour cent, je n'ai pas le pourcentage exact, mais il faut diminuer....

LE PRÉSIDENT :

1945

37,5.

Mme KATHIA LAVOIE :

1950

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1955

Elle parle de 37,5 de baisse des émissions de gaz à effet de serre. Je pense, vous êtes au courant.

Mme KATHIA LAVOIE :

1960

Oui. Pour y arriver, bien, il faut consommer moins d'énergie fossile. Donc, les secteurs qui sont les grands consommateurs, c'est le transport, les bâtiments, chauffage et l'industrie. On a regardé la somme de l'énergie qui était consommée puis on l'a transposée en électricité. C'est comme ça qu'on est arrivé à un nombre qui est 60 térawattheures d'énergie nécessaire jusqu'à 2035. Et pour arriver à la carboneutralité en 2050, c'est de l'ordre de 150 à 200 térawattheures.

1965

Bien entendu, chez Hydro-Québec, on n'a pas de boule de cristal. Je le dis, on a des équipes qui travaillent quotidiennement et annuellement, on révise ces prévisions-là, parce qu'on ne peut pas... on suit l'évolution des technologies qui nous permettent de faire mieux. Donc, bien assurément, ça pourra évoluer dans le temps, mais somme toute, c'est vraiment l'estimation en date d'aujourd'hui.

1970

En ce qui a trait à l'efficacité énergétique, aujourd'hui, Hydro-Québec a un objectif de 21 térawattheures. 21, là, c'est une maison sur quatre au Québec. On n'a jamais eu un objectif aussi ambitieux. C'est vraiment, je le qualifierais d'historique. Pour y arriver, par contre, on a besoin de tout le monde. Nous, comme société d'État, ce qu'on fait c'est offrir des outils à notre clientèle pour

1975 consommer moins, consommer au bon moment et on leur offre des outils en fonction que ce soit la clientèle résidentielle, commerciale ou industrielle. Donc, c'est ce qu'on veut faire.

LE PRÉSIDENT :

1980 Est-ce que vous incluez la sobriété dans l'efficacité?

Mme KATHIA LAVOIE :

Bien sûr. Oui. Par exemple...

1985

LE PRÉSIDENT :

Dans l'efficacité, vous l'incluez?

1990

Mme KATHIA LAVOIE :

Oui, c'est deux concepts différents, bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

1995

Quelle place ça occupe dans vos orientations?

Mme KATHIA LAVOIE :

2000 Ça va être dans les comportements. Donc, à travers l'efficacité, souvent on va offrir aux gens des technologies. La sobriété, on parle de changement de comportement. Vous le savez, l'être humain est un être d'habitudes. Donc, l'inciter à changer de comportement, ça demande beaucoup, beaucoup d'efforts.

2005 Par exemple, pour nos clients, qu'ils soient résidentiel ou commercial, ce qu'on va leur demander, c'est peut-être de baisser d'un ou deux degrés le chauffage. Au Québec, le chauffage,

c'est vraiment important, ça demande beaucoup d'énergie. Donc, ça peut faire vraiment une différence importante de baisser d'un ou deux degrés. Donc, ça va être dans le changement de comportement, puis pour ça, on ne le fait pas seul.

2010

On va s'associer, par exemple, à des organisations du secteur de l'environnement qui ont une expertise pour amener les gens à changer de comportement. On va travailler aussi avec le gouvernement, par exemple, pour augmenter les normes. Les bâtiments, entre autres, on pense à l'isolation. On va amener aussi les grands propriétaires d'immeuble à adopter des comportements exemplaires. Comme on le sait, quand on va à Montréal, parfois, les bâtiments, l'éclairage, c'est allumé, mais il n'y a personne à l'intérieur. C'est le genre de comportement qu'on aimerait qui cesse, puis on accompagne.

2015

Donc, nous, notre rôle, on le voit comme un rôle d'accompagnateur de notre clientèle et d'offrir les outils nécessaires pour consommer moins.

2020

LE PRÉSIDENT :

Le Plan pour une économie verte 2030, lui, il trace la voie vers la carboneutralité pour 2050. Le gouvernement a dégagé 6,7 milliards de dollars pour ce plan-là, dont plus de la moitié, on parle, si je ne me trompe pas, de 3,6 milliards, sont destinés à l'électrification du transport. Je me posais la question, pour le poste – maintenant on revient au poste – pour le poste, quelle est la proportion de l'énergie qui existera par ce poste qui servira spécifiquement à l'électrification du transport?

2025

2030

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Ce sera Silvia qui a cette information.

2035

Mme SILVIA PRAJESCU :

Nous avons quelques statistiques pour la croissance de la demande en électricité de la région qu'on aimerait afficher. Alors, simplement, juste vous mentionner qu'actuellement, le poste, bien, le réseau complet, là, duquel on parle, alimenté à 315 kV, donc alimente 122 000 clients et...

2040

deux clients qui sont alimentés directement à haute tension, et que la capacité du réseau est déjà dépassée. Donc, ce n'est pas une question de ce qui s'en vient du point de vue de la transition énergétique ou de la croissance de la demande en électricité future, là, c'est vraiment déjà atteint comme déclencheur.

2045

On a une croissance future de 1,4 % de la demande en électricité de la région. Donc, cette demande future qui croît à 1,4 %, donc si on va à la prochaine diapositive, on donne un peu plus de détails par rapport à comment la demande en électricité croît spécifiquement pour la région. Je vais juste attendre la diapositive. Donc, le 1,4 % annuel qui vient s'ajouter à ce qui est déjà là, donc à ce qui est déjà alimenté, on a donc environ presque la moitié... En fait, pour répondre directement à votre question, la décarbonation équivaut à environ 50 % de l'accroissement annuel. Donc, on a 0,7 % sur 1,4 %. Puis, presque la totalité de cette valeur-là est due aux véhicules électriques dans la région, spécifiquement pour la région de Lanaudière. Donc, il y a très peu de la croissance liée à la décarbonation de la conversion des bâtiments, par exemple, là, c'est presque la totalité du 0,7 % qui est liée aux véhicules électriques.

2050

2055

Puis l'autre moitié donc de la croissance annuelle qui vient pour la région est due à ce qu'on appelle la croissance naturelle. Donc, autrement dit, c'est vraiment la croissance démographique dans la région, donc la quantité de la population qui croît, qui fait en sorte qu'on a plus de maisons qui se construisent, des projets résidentiels, commerciaux, institutionnels et certains projets industriels de plus petite envergure qui rentrent dans cette catégorie-là. Donc, les projets de plus grande envergure sont demandés donc à part, là, donc ça ne fait pas partie de la croissance de la demande qu'on voit ici, là, qui est la demande qui nous est fournie pour faire la planification.

2060

2065

Puis, juste peut-être une mention par rapport à ce qui a été mentionné précédemment en ce qui concerne les demandes de raccordement futur. Donc, Hydro-Québec a l'obligation d'alimenter en électricité tous les nouveaux clients en dessous de 5 mégawatts. Donc, on ne peut pas freiner une demande de raccordement pour une maison ou un petit projet de raccordement, comme on mentionnait tantôt, les projets résidentiels, par exemple.

2070

LE PRÉSIDENT :

Et ce pourcentage de 0,7 % annuellement, il est encore d'actualité en dépit de l'allègement ou l'assouplissement du Plan de mise en œuvre 2025-2030?

2075

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, ce sont les prévisions les plus à jour que nous avons, qui datent de septembre 2024, donc l'année passée, parce que c'est à chaque année en septembre que les prévisions sont mises à jour. Donc, je ne suis pas certaine d'avoir la réponse. Je pourrai peut-être vous revenir par rapport à ce qui va nous être soumis cette année en 2025.

2080

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Voilà. Merci, Madame.

2085

Madame Janie Vachon-Robillard en vidéo.

2090

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD

2095

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2100

Oui. Rebonsoir.

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

2105 Alors, moi, ma question... Rebonsoir. Ma question est de savoir s'il y a eu un plan B
d'envisagé par Hydro-Québec et qui aurait été présenté à la population? Je me doute que non, mais
j'aimerais connaître la raison pour laquelle on n'envisagerait pas, quand il y a un projet comme ça,
pour permettre la croissance de la population, de donner les services et puis avoir une croissance
2110 un plan B qui est fait du type : O.K., imaginons que nous avons la même somme de disponible, mais
qu'on ne construit pas le poste. Alors, il faudrait absolument qu'on limite, par exemple, si on va dans
une croissance raisonnable, il y aurait tant de maisons. Alors, ces maisons-là devraient toutes être
construites, par exemple, avec du solaire passif, des panneaux solaires, utiliser la géothermie pour
qu'elles aient une consommation d'électricité minimale puis qu'elles ne puissent pas... par exemple,
2115 ces maisons-là, on ne pourrait pas avoir de spa, elles coûteraient en moyenne peut-être 20 % de
plus, mais après tant d'années de construction, ça serait rentable parce que les gens paieraient
moins d'électricité parce qu'elles seraient plus autonomes. D'avoir un plan en disant : O.K., bien, si
on ne construit pas ce poste-là, voici les sacrifices qu'il va falloir faire, voici les efforts qu'il va falloir
faire collectivement.

2120 Est-ce qu'on pourrait rénover tant de maisons, par exemple, installer des panneaux solaires?
Ou on pourrait réduire significativement la dépense énergétique de ce qui est déjà construit dans la
région pour être capable de quand même continuer d'alimenter des nouveaux petits commerces ou
des petites industries? Que la population puisse vraiment être face au choix de dire comme : oh,
2125 est-ce qu'on fait ces efforts collectifs là pour aller dans ce plan B qui serait de la non-croissance ou
de la mini-croissance? Ou vraiment, c'est impossible d'envisager ce scénario-là et on va être prêt à
faire les sacrifices environnementaux et sociaux qui vont avec la construction du poste?

2130 Alors, c'est ça ma question.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Elle est très claire, elle est complète.

2135 Je vais quand même faire un petit détour par le ministère de l'Environnement avant de l'adresser directement à Hydro-Québec. Monsieur Guimond, est-ce que vous avez, le ministère a développé des orientations qui visent à identifier et à mettre en pratique des alternatives à un développement, je dirais, traditionnel par des lignes électriques? Ou par du gaz ou... enfin. Un peu à l'instar de ce que madame vient d'évoquer. Allez-y.

2140 **M. MICHEL GUIMOND :**

Oui. Donc, à ma connaissance, non, ce n'est pas un volet que nous on regarde. On pourrait peut-être aller voir des experts par la suite. Donc, on pourrait vous revenir en délibéré avec une réponse.

2145 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, vous avez des experts au ministère qui travaillent là-dessus?

2150 **M. MICHEL GUIMOND :**

Pas nécessairement, mais on pourrait demander justement s'il y a une expertise là-dessus que nous autres on pourrait regarder.

2155 **LE PRÉSIDENT :**

Selon vous, est-ce que c'est un sujet qui se discute? J'imagine par exemple que l'énergie éolienne, ça se discute depuis des années, que... Même le gaz naturel, ça se discute depuis des années au ministère. L'hydroélectricité se discute. Est-ce que les options autres se discutent?

2160 **M. MICHEL GUIMOND :**

2165 Pas à ma connaissance, non. Donc, nous ce qu'on regarde, en fait, ce qui ressort de notre expertise, c'est vraiment plus l'efficacité énergétique. Donc, nous avons une direction qui s'inscrit aussi avec le Plan pour l'économie verte comme Hydro-Québec en a parlé. Donc, nous on est

vraiment plus sur la consommation en tant que telle plutôt que la production qui relève plus du MEIE, donc le ministère de l'Énergie, de l'Innovation et de l'Économie.

LE PRÉSIDENT :

2170

Très bien. Alors, pour Hydro-Québec, est-ce que vous avez imaginé, songé, pensé à un plan B de cette nature-là? On ne parle pas d'un autre poste, là, on parle carrément de changer de paradigme au fond.

2175

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, je comprends la question. Effectivement, en fait, juste pour revenir sur la mission de base d'Hydro-Québec, qui est vraiment d'alimenter sa clientèle, en fait, l'alimentation de la clientèle... fournir à sa clientèle une alimentation fiable. Donc, nous, c'est dans ce sens-là qu'on va pour vous proposer ce poste dans la région de Lanaudière.

2180

Pour ce qui est, en fait, de si on ne construit pas le poste, un plan B, en fait, ça vient rejoindre un peu tout le reste, le Plan d'action... J'inviterais... je réinviterais, en fait, Kathia pour venir nous reparler de ce qui se fait en parallèle si on n'avait pas fait le poste puis si on était arrivé à répondre à ce besoin-là.

2185

LE PRÉSIDENT :

Pendant qu'elle s'installe, je tiens quand même à vous informer que le registre est maintenant fermé. Depuis qu'on a atteint 10, en fait. J'avais indiqué que le registre était ouvert pour 10 personnes.

2190

Allez-y, Madame.

2195

Mme KATHIA LAVOIE :

Monsieur le Président, merci. En fait, moi, au niveau régional, je n'ai pas cette

2200 perspective-là, c'est plus au niveau provincial. Donc, madame Vachon a utilisé l'expression A ou B. En fait, on n'en est plus là. Maintenant, c'est A et B. Donc, au niveau provincial, c'est l'ensemble du mix énergétique qui est regardé. Alors, oui, les panneaux solaires, c'est une option qu'on regarde. En fait, on aimerait, dans le futur, qu'il y ait jusqu'à 120 000 panneaux solaires installés, que ce soit des commerces ou des bâtiments. Donc, en fait, au niveau provincial, on regarde l'ensemble des solutions. Ça, c'est important de le mentionner. Donc, c'est A et B. Merci.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais passer par la porte-parole. Outre les panneaux solaires... Où est-ce que c'est rendu ce... je comprends que ce n'est pas un projet, c'est une idée. Est-ce qu'on peut s'attendre à une mise en forme bientôt? Quel horizon temporel vous voyez pour éventuellement un début de mise en forme?

2210 **Mme KATHIA LAVOIE :**

Eh bien, c'est commencé.

2215

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

2220 **Mme KATHIA LAVOIE :**

2225 Oui. Donc, au niveau du solaire, bien, il y a deux avenues. Un, il y a l'avenue des parcs. Donc, il y a un appel d'offres qui a été fait, 300 mégawatts. Vous savez, Hydro-Québec, au cours des dernières années, on a développé une expertise avec deux parcs de panneaux solaires qui nous ont permis d'améliorer nos connaissances et de voir comment on pouvait intégrer cette nouvelle source d'énergie à notre réseau. Donc, on va de l'avant. Et puis, on va de l'avant aussi à ce qu'on appelle, bien, c'est la production autonome, là. Donc, les gens vont pouvoir s'installer des panneaux. On va, dans un avenir prochain, 2026, en fait, même encourager à avoir un programme de financement, un peu comme on l'a déjà pour les thermopompes.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que ça a été imaginé pour la région ici?

2235 **Mme KATHIA LAVOIE :**

Non, c'est vraiment plus au niveau global. Le régional, je ne pourrais pas m'avancer.

LE PRÉSIDENT :

2240 O.K. D'accord.

Mme KATHIA LAVOIE :

Je ne sais pas si des collègues pourraient...

2245

LE PRÉSIDENT :

Pas tout de suite. Bien, allez-y. Si c'est un complément d'information, allez-y.

2250 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

O.K. Je vais laisser Silvia.

Mme SILVIA PRAJESCU :

2255

En fait, les solutions alternatives de ce genre ne sont pas suffisantes pour régler la problématique, notamment aussi parce que la puissance n'est pas nécessairement disponible au moment nécessaire. Quand on fait la planification du réseau, on le fait à la pointe hivernale quand il fait très froid, quand tout le monde a besoin d'électricité en même temps. Donc, les solutions alternatives ne sont pas nécessairement disponibles à ce moment-là. Donc, ce n'est pas une solution qui peut être envisagée pour résoudre les problèmes que vit en ce moment le réseau.

2260

LE PRÉSIDENT :

2265 Puis peut-être au ministère de l'Environnement, le poste... régionalement, là, maintenant, le poste, selon vous, est-ce qu'il permet une réduction des émissions de gaz à effet de serre? Et si oui, de combien?

M. MICHEL GUIMOND :

2270 Oui, donc, merci. Pour cette question-là, je laisserais peut-être la parole à Camille Lacroix-Pageau de la Direction de l'efficacité énergétique et de la décarbonation. Merci.

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

2275 Oui, donc bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Camille Lacroix-Pageau.

2280 Pour répondre à votre question, c'est sûr que dans le projet, nous, ce qu'on regarde, c'est vraiment les émissions au niveau de l'ensemble de toutes les phases, donc au niveau de la phase construction, phase d'exploitation. Puis en tant que tel, le projet, là, la majeure partie des émissions sont ponctuelles, donc principalement situées au niveau de la phase construction. Par contre, l'électricité qui va venir s'acheminer via ce poste, il n'y a pas eu de calcul de la part d'Hydro-Québec pour venir différencier... bien, pour venir calculer les réductions qui pourraient être associées, par exemple, par un changement de combustible fossile via l'électricité qui serait engendré par le poste.
2285 Ce n'est pas dans les périmètres du projet qu'on regarde. Fait que non, je n'ai pas le calcul avec moi.

LE PRÉSIDENT :

2290 Et donc, le ministère ne l'a pas exigé d'Hydro-Québec, si je comprends bien?

Mme CAMILLE LACROIX-PAGEAU :

2295

Non, c'est ça, dans le cadre de la procédure. Pour l'instant, on est vraiment juste à l'étape de recevabilité. Donc, pour l'instant, on est toujours en analyse, donc ce n'est pas un aspect qui avait été regardé au préalable. C'est mon collègue professionnel qui regardait ce dossier-là à l'époque, donc... mais c'est quelque chose qu'on pourrait demander durant notre analyse, il n'y a pas de restrictions par rapport à ça, si on voit qu'il pourrait y avoir un impact majeur, là.

2300

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci.

2305

Madame Vachon-Robillard, merci pour votre question. Est-ce que vous m'entendez?

Mme JANIE VACHON-ROBILLARD :

2310

Merci à vous. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci, au revoir.

2315

J'appelle maintenant madame Constance Durocher.

2320

Mme CONSTANCE DUROCHER

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2325

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, ma question : quand le poste projeté

Jean-Jacques-Archambault sera pleinement fonctionnel, quel est le nombre maximal de lignes entrantes qu'il pourra accueillir et d'où viendront-elles? Et quel est le nombre maximal de lignes qui pourraient en sortir et où iront-elles?

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà une façon habile de poser quatre questions en une.

Madame Khodamorad?

2335

Mme CONSTANCE DUROCHER :

J'ai eu de l'aide. J'ai eu de l'aide. Le point d'interrogation est à la fin.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Heureusement, ce n'est pas des points de suspension.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2345

Non.

LE PRÉSIDENT :

2350

Peut-être une question très, très simple, mais quand même, qui peut être évocatrice : quelle est, en termes de superficie, la superficie qui serait occupée dans le poste par d'autres infrastructures que les infrastructures pour la région? Vous pouvez l'ajouter dans votre réponse.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2355

Oui, alors je vais commencer avec... à répondre à madame. En fait, on pourrait afficher la carte 93, s'il vous plaît.

2360 Nous allons intercepter deux lignes 735 existantes. Donc, soit La Vérendrye–Judith-Jasmin
et Chamouchouane–Duvernay. Donc, comme on voit sur la carte, en fait, c'est ces deux lignes
2365 existantes 735 qu'on va venir intercepter pour les faire rentrer dans le poste. Ensuite, il y a la ligne
existante à 120 kV qu'on va aussi raccorder au nouveau poste Jean-Jacques-Archambault, et on va
alimenter le poste Magnan avec cette ligne-là qui va sortir.

2365 Donc, on dit deux lignes 735 qu'on intercepte. Oui, ça fait six lignes comme vous voyez sur
le plan. Par la suite, une fois ça complété – vous parliez sûrement de l'axe de la
Vallée-du-Saint-Laurent – donc ça, c'est une ligne projetée qui viendrait se raccorder à
Jean-Jacques-Archambault. Je ne sais pas si je peux pointer ici. Oui. Donc, on prévoit cette
ligne-là, ici. Le tracé est en cours d'étude présentement.

2370 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pouvez utiliser le marqueur? Parce que nous, on n'a pas votre pointeur sur
notre écran.

2375 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2380 Mais sinon, je vais me tourner, pas de problème.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2385 Non, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Si c'était juste ponctuel, je vais me tourner. Allez-y avec votre pointeur. Allez-y.

2390 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui, oui. Donc, il y aura le poste 735 potentiel qui va sortir de Jean-Jacques-Archambault. Le tracé est à l'étude. Donc, pour répondre, ce serait cette troisième ligne 735-là qui va sortir du poste Jean-Jacques-Archambault. Il y a aussi une ligne 120 kV, qui va s'en aller vers le poste de Chertsey dans la région de Rawdon à 120 kV, qui va venir s'alimenter par le poste Jean-Jacques-Archambault. Donc, éventuellement, une fois le poste complété, ces deux raccordements-là vont aussi venir au poste.

2395

LE PRÉSIDENT :

2400

Et si le projet Vallée-Saint-Laurent ne se réalisait pas, quelle est la superficie du poste qui serait alors inutilisée?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2405

Donc, le poste en soi est 30 hectares. Le poste dans son ensemble va occuper 30 hectares, total. De ce 30 hectares-là, il y a quand même... bien, « quand même », une bonne partie est vraiment réservée à la transformation.

2410

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est quoi le pourcentage?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2415

Le pourcentage, on va vous le sortir. Ça serait 60 %.

LE PRÉSIDENT :

2420

Comment?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

60 %.

2425

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que je dois comprendre que 40 % serait réservé... bien, « réservé », dédié à l'axe Vallée-Saint-Laurent?

2430

Mme HARMONY KHODAMORAD :

En fait, non, c'est pour le renforcement du réseau principal. Donc, même si le projet de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent ne se réalisait pas, nous, on avait prévu faire ce renforcement de réseau principal. C'était déjà prévu dans le projet.

2435

LE PRÉSIDENT :

Donc, oui ou non, l'axe Vallée-Saint-Laurent, il y aurait... le poste aurait 30 hectares?

2440

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, même avec l'arrivée de l'axe Vallée-du-Saint-Saint-Laurent. Parce qu'en fait...

2445

LE PRÉSIDENT :

Non, mais sans l'arrivée.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2450

Oui, 30 hectares pareil. Donc, vous parlez dans le fond de ça ici. Je ne peux pas pointer.

LE PRÉSIDENT :

2455

Donc, l'arrivée de l'axe Saint-Laurent...

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2465

... ne changerait strictement rien à la superficie du poste?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2470

Non, en fait, l'arrivée de l'axe Vallée-du-Saint-Laurent viendrait rajouter... On n'a pas encore le calcul exact, parce qu'on ne connaît pas le tracé final du poste et on n'est pas rendu à cette étape-là, mais il y aurait, oui, effectivement, une surface additionnelle. Mais je ne peux pas vous dire ce pourcentage-là parce que le tracé n'est pas encore finalisé.

LE PRÉSIDENT :

2475

« Le tracé... » Pardon?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2480

N'est pas finalisé encore. Donc, oui, il va y avoir un montant additionnel... Oui.

LE PRÉSIDENT :

2485

Vous construisez le poste maintenant?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, mais je veux dire, on construit à l'étape initiale.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

Vous réservez quelle superficie pour l'axe Vallée-Saint-Laurent? Quelle est la superficie que vous réservez?

2495 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Elle n'est pas incluse dans notre demande, parce que ce projet-là, comme je dis, elle vient par après, le projet de l'axe de Vallée-du-Saint-Laurent.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais le poste va rester le poste?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2505 Oui, on va venir... On va l'agrandir.

LE PRÉSIDENT :

2510 Ah, vous allez l'agrandir?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2515 Oui, on va l'agrandir un peu, oui.

LE PRÉSIDENT :

2520 O.K. O.K. Bien, c'est ça qu'il fallait dire.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2525 Oui, c'est sûr qu'il n'est pas inclus dans le présent projet.

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord.

2530 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2535 D'accord.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2540 Mais le nombre d'hectares qu'on va agrandir, ce montant-là, je ne l'ai pas.

LE PRÉSIDENT :

2545 D'accord. Parfait, merci.

Madame, voilà.

2550 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Est-ce que j'ai bien compris que ça pourrait être plus de 30 hectares?

LE PRÉSIDENT :

2555

Pardon?

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2560

Est-ce que j'ai bien compris que le poste pourrait compter plus de 30 hectares? Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la réponse.

LE PRÉSIDENT :

2565

Ce que j'ai compris, c'est que le poste actuel, c'est 30 hectares. En fait, ils vont – vous me corrigerez – ils vont déboiser 43 hectares sur lesquels le poste occupera 30 hectares. Ce 30 hectares n'inclut pas des infrastructures, les superficies nécessaires pour d'éventuelles infrastructures reliées à l'axe Vallée-Saint-Laurent.

2570

Mme CONSTANCE DUROCHER :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

2575

J'ai bien retenu votre réponse?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2580

Oui, tout à fait.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

Donc, 30 hectares sans l'éventuel axe Vallée-Saint-Laurent. O.K.

2585

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2590

Mme CONSTANCE DUROCHER :

O.K. Donc, ma question, si j'ai bien compris la réponse, c'est qu'il y aurait les deux lignes 735 existantes qui entreraient dans le poste, il y aurait de la compensation série, et en ressortiraient pour aller vers le poste de destination respectif actuel, et une 120 qui arrive déjà au poste de Magnan et qui fournirait de l'électricité au nouveau poste de Chertsey? Et c'est tout?

2595

LE PRÉSIDENT :

Madame?

2600

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui.

2605

LE PRÉSIDENT :

C'est bien ça?

2610

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui. C'est ce qui est prévu pour le moment, oui.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2615

Pour le moment?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2620

Oui. C'est ce qui est prévu. L'évolution du réseau... Le réseau est toujours en évolution, donc...

LE PRÉSIDENT :

2625

C'était votre réponse.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2630

Et auquel à cela pourrait s'ajouter le renforcement axe Vallée-du-Saint-Laurent?

LE PRÉSIDENT :

2635

Bien, ce n'est pas ce que j'ai compris. J'ai compris que si ça s'ajoutait – vous me corrigerez – le poste devrait être agrandi.

Est-ce que c'est bien ça?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2640

Oui.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2645

Oui, mais dans le cadre du projet axe Vallée-du-Saint-Laurent, il est actuellement prévu qu'une ligne 735 arrive à ce poste-là.

LE PRÉSIDENT :

Je peux relancer la porte-parole.

2650 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

Oui.

2655 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

Oui. Je vais remonter l'image si possible. On va vous repartager juste peut-être pour reclarifier peut-être. En fait, en agrandissant le poste, nous allons ajouter des départs qui vont permettre... un départ qui va permettre à la ligne en provenance du poste dans la MRC d'Autray de se raccorder à Jean-Jacques-Archambault.

2660

LE PRÉSIDENT :

Et l'agrandissement serait où exactement?

2665 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

En fait, le petit pointillé vert que vous voyez là.

LE PRÉSIDENT :

2670

O.K. D'accord. Merci.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2675 Est-ce qu'à votre connaissance, il y a d'autres portes... des places pour des lignes entrantes qui seraient prévues dans l'agrandissement éventuel du poste?

LE PRÉSIDENT :

2680 Non, mais je ne veux pas embarquer là-dedans, non, non.

Mme CONSTANCE DUROCHER :

2685 Non. O.K.

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on a répondu à vos questions.

2690 **Mme CONSTANCE DUROCHER :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2695 Merci à vous.

Madame Jacqueline Breault. Bonsoir, Madame.

2700 _____

Mme JACQUELINE BREault

2705 **Mme JACQUELINE BREault :**

On a répondu partiellement à ma question que je vais poser. Est-ce qu'Hydro-Québec a une politique ou un programme en matière de sobriété énergétique? Si oui, en quoi consiste-t-elle? Puis

2710 la réponse que j'ai entendue un peu, je voudrais avoir un peu plus de précision et un avenir un petit peu plus éloigné, là.

LE PRÉSIDENT :

2715 D'accord. Alors, Madame Khodamorad?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2720 Oui, en fait, la réponse qu'on avait donnée sur la sobriété, c'était le changement de comportement qu'on s'attend des Québécois et Québécoises.

LE PRÉSIDENT :

2725 Est-ce que vous avez développé des orientations claires en cette matière? Surtout que ça a été quand même pris à plusieurs reprises par des ministres du gouvernement. Et si oui, quelles sont ces orientations que vous avez développées? Est-ce que vous avez un calendrier qui est fixé?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2730 Oui. Je vais réinviter...

LE PRÉSIDENT :

2735 Par exemple, toute la question des thermostats, *et cætera*, j'imagine, ça doit s'inscrire là-dedans. Est-ce que les changements de dernière heure du gouvernement vont impacter le rythme de changement opérationnel?

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2740 Tout à fait. Je vais réinviter Kathia Lavoie.

Mme KATHIA LAVOIE :

2745 Monsieur le Président, je vais répondre au meilleur de mes connaissances. Vous avez fait
référence au changement législatif. En fait, le changement législatif, ce qui va nous amener, c'est
plus de flexibilité. Au Québec, on a choisi la carotte. C'est-à-dire que pour que les gens fassent plus
d'efficacité énergétique, adoptent de meilleurs comportements, on les incite à, par exemple, faire
l'achat de thermopompes ou on va donner gratuitement des thermostats intelligents, auxquels vous
avez fait référence. Par contre, pour ce qui est de la tarification, donc, que ça coûte... En fait, ce
2750 qu'on veut, c'est récompenser les bons comportements. Donc, on va amener les gens à moins
consommer d'énergie puis ça va avoir un impact positif sur leur facturation. Ça va leur coûter moins
cher à la fin de l'année pour se chauffer et s'éclairer.

2755 Donc, oui, il y a une accélération qui s'en vient. Il va y avoir une diversification des tarifs. On
a à l'écran des outils. Nous, on travaille beaucoup en fonction de la clientèle. Donc, on a trois types
de clientèle qui est : résidentiel, commercial, institutionnel et l'industrie. Donc, ce qu'on cherche à
faire, c'est d'offrir des solutions, des outils et l'adoption de comportements qui correspondent aux
différentes clientèles.

2760 Donc, au niveau de la résidentielle, comme vous l'avez dit, c'est de l'équipement intelligent.
C'est aussi encourager par le financement la rénovation énergétique, les panneaux solaires. Il y a
une des intervenantes qui a fait référence à la géothermie. C'est quelque chose que désormais... on
a un programme de financement aussi qu'on offre. Donc, en fait, il y a une multiplication des outils
qui sont offerts à la population. Parce que je le répète, 21 térawattheures, c'est un objectif historique,
2765 mais de société. On a vraiment besoin de tout le monde pour l'atteindre, donc de l'ensemble de notre
clientèle. Au niveau...

LE PRÉSIDENT :

2770 Excusez-moi. Est-ce que vous avez fait... C'est une parenthèse. Est-ce que vous avez fait
un calcul pour savoir quelle est l'approche la plus rentable, entre guillemets, pour le citoyen?

Mme KATHIA LAVOIE :

2775 Bien sûr. Ce n'est pas moi qui l'ai fait par contre.

LE PRÉSIDENT :

2780 Et c'est quoi la réponse?

Mme KATHIA LAVOIE :

En fait, oui, parce que c'est environ 4 ¢ le kilowattheure en termes d'efficacité énergétique.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Mais avec quoi?

Mme KATHIA LAVOIE :

2790 À comparer à d'autres, c'est 13 ¢ en moyenne pour les autres sources d'énergie. Est-ce que je réponde à votre question? Je ne suis pas sûre.

LE PRÉSIDENT :

2795 C'est-à-dire, vous avez utilisé plusieurs approches, thermopompes, thermostats intelligents et tout ça. Quel est le moyen qui, selon vous, contribue le plus à réduire la facture du citoyen?

Mme KATHIA LAVOIE :

2800 Je n'ai pas la réponse, il faudrait que je regarde. Le moyen, précisément comme ça, je ne suis pas en mesure de vous répondre. On va pouvoir vous revenir là-dessus.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce n'est pas tellement la facture qui m'intéresse, c'est que la facture est reliée forcément à la consommation, là.

2810 **Mme KATHIA LAVOIE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2815

Donc, je voulais savoir : quel est le moyen le plus efficace?

Mme KATHIA LAVOIE :

2820

Je m'en doute, mais je préférerais valider, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, poursuivez votre réponse.

2825

Mme KATHIA LAVOIE :

O.K. Donc, on a d'autres clients aussi que le résidentiel : les grandes industries, mais c'est différent. Parce qu'ici, parmi nous, on a tous des maisons, on chauffe tous ou presque à l'électricité, on a des thermostats. Côté des clients industriels, c'est plus complexe, parce que dépendamment des secteurs, ils n'utilisent pas nécessairement les mêmes technologies. Donc, il y a vraiment un accompagnement qui va se faire, puis on va encourager ces clients-là à avoir des systèmes de gestion de l'énergie.

2830

Un système de gestion de l'énergie, qu'est-ce que ça fait? Bien, en gros, c'est qu'on regarde l'énergie qui est consommée, comment elle est, puis on se fixe des objectifs de réduction. Donc, il y

2835

2840 a une équipe chez Hydro-Québec qui va les accompagner. Puis il y a une norme aussi qui existe, c'est ISO 50001. Donc, c'est sûr qu'on va favoriser l'adoption de cette norme-là par nos clients. Ça fait que c'est le genre d'outils qu'on offre. Et oui, il y a une accélération. Je vous invite à aller voir notre site Web, tout est écrit en détail. Si vous avez des questions aussi, on va se faire un plaisir d'y répondre, particulièrement sur l'efficacité et la sobriété.

LE PRÉSIDENT :

2845 Merci, Madame.

Merci, Madame.

Mme JACQUELINE BREault :

2850 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2855 Merci à vous.

Madame Odette Sarrazin. Bonsoir, Madame.

2860 _____

Mme ODETTE SARRAZIN

Mme ODETTE SARRAZIN :

2865 Donc, le poste Laurendeau à Saint-Gabriel reçoit une ligne à 735 kilovolts provenant du poste Jacques-Cartier à l'ouest de Québec. Est-ce qu'Hydro-Québec a envisagé d'alimenter le poste

Magnan à partir du poste Laurendeau à Saint-Gabriel pour combler les besoins d'électricité accrus au centre et du nord de Lanaudière?

2870

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas besoin de reprendre la question, elle est assez claire.

2875

Mme HARMONY KHODAMORAD :

En fait...

LE PRÉSIDENT :

2880

Si vous pouvez dire votre nom, c'est juste pour les transcriptions.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

2885

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'habitude, c'est moi qui vous appelle par votre nom, là.

2890

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui. On transfère la question à Silvia Prajescu.

2895

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

2900 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

2905 En fait, le projet Jean-Jacques Archambault vise à répondre à trois besoins distincts, donc le réseau à 120 kV, à 315 kV et aussi un besoin de renforcement à 735 kV. En fait, on fait deux renforcements distincts sur le site. Donc, le premier, c'est l'ajout de compensation série sur l'une des lignes, qui est requis depuis quelques années et Hydro-Québec cherchait le site optimal pour pouvoir l'installer. Comme il y a un besoin pour le réseau régional et pour le réseau principal, à ce moment-là, les besoins ont été combinés pour avoir un projet de moindre impact, et donc, c'est vraiment une ligne spécifique qui est visée dans ce cas-là, c'est vraiment la ligne Chamouchouane–Duvernay qu'on voyait sur la carte.

2910 Donc, si je réponds donc directement à la question, si on avait installé le poste ailleurs, on aurait quand même dû construire un poste à 735 kV sur la ligne Chamouchouane–Duvernay pour venir combler à ce besoin qui vise à rétablir le niveau de fiabilité attendu du réseau principal à 735 kilovolts, qui alimente toute la clientèle, là, et qui a un besoin de renforcement depuis quelques années pour lequel on cherchait un site optimal.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

2920 J'aimerais interpellier le ministère de l'Environnement. Est-ce que vous avez, dans l'analyse environnementale, la possibilité de questionner l'initiateur, ou l'initiatrice dans ce cas-ci, sur des options qui ne sont pas nécessairement dans l'étude d'impact, mais qui peut apparaître pour vos experts comme étant des pistes intéressantes?

2925 **M. MICHEL GUIMOND :**

2930 Oui. Donc, merci. Donc, comme j'en ai parlé un peu tantôt, la directive ce qu'elle demande c'est que le projet, pour sa justification, donc les différentes variables qui viennent avec ça, c'est principalement régi par le MEIE, donc le ministère de l'Énergie, l'Innovation et de l'Économie, donc nous ce qu'on demande, c'est vraiment de s'assurer que l'initiateur a parlé qu'il rentre dans les demandes de la Régie de l'énergie et du MEIE.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous, dans le cadre de vos consultations, vous consultez ce ministère-là?

2935

M. MICHEL GUIMOND :

Oui, effectivement, on consulte le MEIE. Donc, en ce moment, avec les informations qui ont été reçues, on peut considérer que le projet est recevable. Donc, on a eu un accord de leur côté.

2940

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

2945

Merci, Madame.

Monsieur Alexandre Richard.

2950

M. ALEXANDRE RICHARD

M. ALEXANDRE RICHARD :

2955

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2960

Bonsoir.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2965

J'hésite, là, on a plusieurs questions. Je vais sauter celle pour le MEIE, que vous venez de parler. Donc, petit préambule, je me demandais, on parlait tantôt de consommation d'énergie projetée.

2970

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste vous dire une chose.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2975

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2980

On s'est déjà vus à l'occasion d'autres commissions.

M. ALEXANDRE RICHARD :

Oui.

2985

LE PRÉSIDENT :

2990

Vous êtes donc connaisseur de la mécanique. Vous m'avez très bien compris quand je dis « pas de préambule », mais vous avez vu que j'ai accepté aussi que certains en fassent. Donc, je vous demande de ne pas en abuser.

M. ALEXANDRE RICHARD :

2995

Excellent. Je vais tenter de ne pas rendre la question trop tentaculaire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3000 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

3005 Donc, dans sa plaidoirie à la Régie de l'énergie – un dossier qui est en cours présentement, je crois que vous êtes au courant aussi – l'initiateur stipule que la prévision de croissance de la zone visée par le projet est établie sur des bases solides et référencées, et que les prévisions par poste satellite, nettoyées et normalisées, donnent le bon signal au transporteur, qui par la suite a la tâche de faire les simulations appropriées au poste source. On en vient au projet qui est présenté ici.

3010 Donc, nous, en tant que citoyens et aussi pour les autres experts indépendants qui pourraient éventuellement participer à cette consultation-ci, c'est crucial d'avoir ces données-là pour pouvoir, en fait, avoir une idée des données brutes. Parce que ce qu'on parle dans ce projet-là, c'est des données de modélisation, en fait, pour la projection future d'énergie. Mais avant d'en arriver là, ma question, c'est : est-ce qu'on pourrait avoir le dépôt des données brutes avant nettoyage et modélisation pour commencer pour pouvoir analyser ça, puis ainsi que les données nettoyées et normalisées par la suite? Donc, les données de prévision du distributeur pour commencer par poste satellite, puis ainsi que les données du transporteur.

3020 Parce que là, nous, on regarde ça, le dossier de la Régie, il est caviardé. On n'a aucune idée des données. O.K., on peut peut-être faire confiance à la Régie, qu'ils vont tout ça regarder ça, mais c'est des prévisions. Nous, ce qu'on aimerait avoir, c'est les données... on a parlé tantôt de 118 % d'augmentation projetée, peut-être je me trompe, là, mais ça a été présenté tantôt. On aimerait avoir les données à partir de, admettons, du début de la construction du poste. Peut-être qu'on n'est pas obligé de reculer aussi loin, mais au moins une dizaine d'années en arrière. Puis c'est quoi la consommation réelle qu'il y a eu pour chaque poste?

3025 Puis par la suite, l'idée, pour revenir à notre question, une fois qu'on a ces données-là... Ça, ce serait la base. Mais après, on pourrait regarder s'il n'y aurait pas d'autres solutions, justement, que les solutions de production. Un peu comme madame Vachon-Robillard tantôt a présenté,

3030 est-ce qu'Hydro a des plans de réduction à la source, d'amélioration de l'efficacité énergétique? Je
donne juste un exemple comme ça, on en parlera en deuxième partie de l'audience, mais ma
question, c'est vraiment par rapport à : on a besoin de ces données-là pour pouvoir savoir si...
Peut-être qu'on a juste deux, trois postes satellites qui sont problématiques dans la région de
Lanaudière, puis peut-être que... je ne sais pas, je pose la question à Hydro, mais peut-être qu'il y
a des activités de délestage communautaires, là...

3035 Je donne un exemple. La Bridgestone ferme pendant une journée qui fait froid, là, est-ce que
c'est si impactant que ça pour tout le reste de la société? Ça serait une solution de rechange, ça, au
lieu de construire un poste de 700 millions. On va en parler en deuxième partie. Mais on a besoin de
ces données-là. Les données brutes, en fait, disons, on va dire les cinq dernières années au moins,
là, pour pouvoir effectivement valider cette croissance-là, puis après on pourrait regarder, bien
3040 écoute, est-ce qu'il y aurait des solutions de rechange qui éviteraient d'avoir à construire ce poste-là
puis toutes les autres infrastructures qui viennent avec? Ces infrastructures-là, c'est des
infrastructures, en fait, qui sont communes, mais qui éventuellement vont rapporter beaucoup à des
entreprises privées. Donc, c'est sûr qu'il faut regarder collectivement qu'est-ce qu'on veut choisir,
puis c'est pour ça qu'on est ici aujourd'hui.

3045 Donc, j'aimerais... ma demande officielle, c'est le dépôt, toutes les données qui ont été
déposées à la Régie de l'énergie... On comprend qu'il y a eu une plaidoirie, que c'est confidentiel
parce que c'est dangereux, il y a des gens qui peuvent s'en servir, qui peuvent être mal intentionnés.
Mais nous, ce qu'on veut, là, c'est... on n'est pas mal intentionné, là. Ce qu'on veut, c'est de proposer
3050 en deuxième partie des solutions de rechange au projet, entre autres, puis si on n'a pas ces
données-là, on peut juste se fier au oui-dire du promoteur, puis le promoteur, bien, il vend de
l'énergie, fait qu'il est un peu en conflit d'intérêts, là, sur la réduction à la source. Fait que ces
données-là, on en a besoin, puis je vous demanderais de les...

3055 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai compris votre question.

3060 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

... de les faire déposer, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

3065

J'ai compris votre question.

Madame Khodamorad, je vais commencer par une question simple. Le poste Jean-Jacques- Archambault va avoir deux fois la capacité nécessaire. Pourquoi?

3070

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Merci. Je passe la question à Silvia Prajescu.

3075

Mme SILVIA PRAJESCU :

En fait, c'est simplement, on transforme l'électricité d'un niveau de tension de 735 kilovolts à un niveau de 120 kilovolts. Donc, c'est la capacité des transformateurs. Et puis on en installe deux, mais c'est la manière dont les postes sont faits, c'est la capacité d'un seul transformateur en fait qui est utilisé pour la planification. Donc, c'est simplement la grosseur de l'équipement qui vient avec le niveau de tension.

3080

LE PRÉSIDENT :

3085

Je n'ai pas compris.

Mme SILVIA PRAJESCU :

Alors, c'est vraiment la capacité d'un poste de transformation 735 à 120, c'est la capacité qu'on peut installer. On ne peut pas installer une capacité inférieure. C'est simplement parce qu'on transforme l'électricité de 735 à 120. Ce sont les niveaux de tension qui sont disponibles dans la

3090

région. On n'a pas une ligne à 315 kV qu'on peut intercepter. Donc, on intercepte une ligne de 735. Puis c'est la capacité qu'on obtient avec un poste de transformation.

3095 **LE PRÉSIDENT :**

Il y a également une entreprise, le Nouveau Monde Graphite, qui est une mine à Saint-Michel-des-Saints, je crois; qu'est-ce qui arrive... j'imagine qu'elle doit accaparer une bonne partie de l'énergie qui serait éventuellement produite par le poste?

3100

Mme SILVIA PRAJESCU :

En effet, il y a un client qui est projeté à Saint-Michel-des-Saints, la quantité de puissance du client est somme toute très petite par rapport à la capacité du poste. Puis le poste Jean-Jean-Archambault est nécessaire, peu importe si le client arrive, là, dans le sens que la capacité du réseau autant à 315 kV qu'à 120 kV sont déjà atteintes, puis ce n'est pas un dépassement hypothétique, là, basé sur une prévision simulée, là. C'est vraiment un dépassement réel de la capacité lue sur le réseau.

3105

3110 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr que pour les situations à venir, je conçois très bien qu'on ne peut pas faire autrement que de faire appel aujourd'hui à des modèles.

3115

Je vais juste poser une question avant au ministère de l'Environnement. Est-ce que dans le cadre des modèles qui sont éventuellement utilisés par les initiateurs, initiatrices, est-ce qu'il y a des modèles que vous recommandez?

3120

M. MICHEL GUIMOND :

Quel type de modèle que vous parlez? Juste confirmer votre question pour qu'on s'assure de répondre correctement.

LE PRÉSIDENT :

3125

On parle de modèles qui permettent d'avoir des projections sur la capacité qui sera nécessaire au cours des prochaines années au poste J.-J.-Archambault.

M. MICHEL GUIMOND :

3130

Oui. Donc, un peu pour répéter ce que j'ai dit tantôt, nous ce qu'on regarde pour la procédure d'évaluation environnementale, c'est vraiment les impacts concrets du projet...

LE PRÉSIDENT :

3135

Oubliez le projet, là. Est-ce que vous avez au ministère une équipe qui travaille sur les modélisations, à la rigueur peu importe quel type de modélisation, sur les modélisations que vous pouvez recommander à l'initiateur, à l'initiatrice d'utiliser? Parce que j'imagine qu'il peut y avoir plusieurs modèles.

3140

M. MICHEL GUIMOND :

Effectivement, il pourrait exister différents modèles. Ce n'est pas dans notre juridiction, ce n'est pas de l'information que nous on regarde.

3145

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est la prérogative de l'initiateur, de l'initiatrice.

3150

M. MICHEL GUIMOND :

Bien, en fait, c'est la prérogative de l'initiateur d'utiliser les modèles qui seraient efficaces et... En fait, toute cette partie-là de la gestion de projet, ça ne tombe pas sur le regard du ministère de l'Environnement. Donc, nous, on est vraiment sur l'efficacité énergétique. Donc, tout ce qui est pour la production, la distribution, ce n'est pas nous autres qui regardent ça.

3155

LE PRÉSIDENT :

O.K.

3160 **M. MICHEL GUIMOND :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3165

Merci à vous.

Donc, je reviens vers vous. Vous avez utilisé des modélisations pour avoir des données qu'on ne peut pas avoir autrement. Mais évidemment, il y a plusieurs données entrantes. Et je me souviens quand je travaillais, quand j'étais chercheur à l'université, on disait toujours « *garbage in, garbage out* ». C'est-à-dire qu'indépendamment... Puis je ne dis pas que monsieur Richard fait référence à cela, là, mais ce qu'il veut savoir, c'est : est-ce que les données d'entrée permettent réaliste-ment d'avoir finalement des projections de cette nature-là? Les données d'entrée, est-ce que vous considérez qu'elles sont de nature publique?

3170

3175

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Je vais laisser Silvia répondre.

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

Mme SILVIA PRAJESCU :

3185

En fait, selon la politique de confidentialité en vigueur présentement, elles ne seraient pas publiques. Je peux peut-être donner quelques précisions par rapport à la prévision de la demande,

3190 la méthodologie. Dans le fond, essentiellement, les données historiques qui sont lues sur le réseau
sont le point de départ de la prévision de la demande. Par la suite, on s'appuie sur la prévision
démographique pour chaque MRC et ensuite la transition énergétique, donc l'impact de la
décarbonation, les véhicules électriques. Mais le point de départ, c'est vraiment l'historique, donc ce
sont les données lues. Donc, c'est pour ça que je le mentionnais, qu'on a déjà une indication qu'on
a un vrai dépassement, là, de la capacité. Donc, ce n'est pas simplement une simulation qui nous
porte à croire que ça pourrait venir.

3195

LE PRÉSIDENT :

Non, mais pour déterminer la puissance à générer éventuellement au poste, vous avez au
moins besoin de savoir... Bien, de toute façon, le poste, vous avez dit tout à l'heure, c'est pour 40
3200 ans. Donc, vous avez besoin de savoir au moins sur une décennie, peut-être un peu plus, un peu la
croissance démographique, l'augmentation de la flotte automobile. Enfin, je ne sais pas tous les
paramètres qui rentrent éventuellement dans ce modèle-là. Et j'imagine que ces informations-là,
vous les entrez dans votre modèle? Et c'est là où je vous pose la question : est-ce que... Ou au
moins, on peut savoir... Est-ce que vous avez des tableaux qui présentent une courbe temporelle
3205 de la demande énergétique de la région depuis les 5, 6, 10 dernières années? J'imagine qu'elle doit
être ascendante.

3205

Mme SILVIA PRAJESCU :

3210 Donc, ce sont les données brutes desquelles on parle?

3210

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3215

3220 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

Oui. En fait, les données brutes dépendent de la température. Donc, si on a un hiver très froid, on va avoir une demande en électricité à la pointe plus élevée. Et donc, ce n'est pas nécessairement, comme vous dites...

3225

LE PRÉSIDENT :

Pas nécessairement en ligne droite.

3230 **Mme SILVIA PRAJESCU :**

... une courbe. Ça dépend vraiment de si on a un hiver chaud ou froid. Donc, ces données-là, comme je le mentionnais, ont été déposées, comme monsieur le mentionnait, dans le dossier Régie, mais ce sont des données qui sont *a priori* confidentielles selon la politique en vigueur présentement.

3235

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ce que je peux vous dire, Monsieur Richard, la commission, elle a entendu la réponse. La commission, si elle le souhaite, elle peut décider de demander des données. Maintenant, je n'ai pas envie de faire une réunion immédiatement. La commission va devoir statuer là-dessus.

3240

M. ALEXANDRE RICHARD :

Je comprends. Si vous permettez, la figure 2.4 du... donne un... « Intégration du nouveau poste 735-120 au réseau de transport », c'est une figure, là, qui est dans l'étude d'impact.

3245

LE PRÉSIDENT :

Dans l'étude, oui.

3250

M. ALEXANDRE RICHARD :

3255 Ça... Il y en a deux figures comme ça, je n'ai pas le nom de l'autre, là, mais il y en a une qui est le schéma présent. Et devant moi, ici, j'ai celle du schéma futur avec le nouveau poste Jean-Jacques...

LE PRÉSIDENT :

3260 Bien, c'est exactement ce dont je parlais avec mon analyse tout à l'heure.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3265 C'est ça. On a besoin de visuel. On n'est pas des experts. C'est pour ça que ces données-là... On sait que Nouveau Monde Graphite, juste pour vous donner une idée, je sais que c'est à peu près 30 mégawatts, en tout cas, quelque chose comme ça. Bon. Ça fait qu'on le sait, on a 30 mégawatts. Puis là, après, chaque poste, on a besoin de savoir où est-ce qu'on pourrait cibler les propositions de réduction à la source qui seraient cohérentes pour l'exercice de la commission, puis pour Hydro-Québec aussi, puis pour toute la société. C'est pour ça que si on n'a pas ces
3270 données fines là, on ne peut pas rien proposer. Je veux dire, on est dans le néant, c'est une boîte noire, là. On se dit : la Régie regarde ça. Moi, la Régie, j'y ai été une fois dans ma vie, puis je n'étais pas prêt à aller là, là. C'est très, très poussé, là, c'est des experts, puis on n'a pas accès.

3275 Ici, vous analysez l'aspect économique du projet, puis on est là pour le bonifier. Donc, c'est sûr que ça nous prend les données. C'est une plaidoirie que je vous fais, là. C'est vraiment un point crucial pour, un, savoir si ces données-là sont factuelles. Parce qu'il ne faut pas oublier que, c'est écrit noir sur blanc dans les dossiers de la Régie, qu'elles ont été nettoyées et normalisées. Ça fait que les données brutes. Après ça, c'est sûr, les données nettoyées et normalisées, ça les prend, là, mais il faut... Puis après, il faut regarder c'est quoi le modèle. Je compte sur vous pour qu'on ait
3280 un... Vous avez demandé à monsieur Guimond c'est quoi les modèles qu'il utilise. Il dit : « Je ne sais pas, moi, c'est les modèles du transporteur. » Bien écoutez, on se base sur quoi pour voir... pour, un, valider si c'est bon, puis deux, pour proposer d'autres choses? C'est ce qui est le but de l'exercice de la deuxième partie, c'est super important qu'on ait ça avant de poursuivre.

LE PRÉSIDENT :

3285

J'ai bien compris votre demande. Merci, Monsieur Richard.

M. ALEXANDRE RICHARD :

3290

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

3295

Monsieur Guimond, j'aimerais quand même vous relancer avec la dernière remarque en appelant monsieur Jean-Marc Lambert. Monsieur Lambert, vous pouvez vous présenter. Mais j'aimerais quand même vous relancer sur cette phrase, certainement laconique, mais très porteuse, que vient de dire monsieur Richard. Si vous n'avez pas d'expertise pour apprécier les modèles, comment pouvez-vous juger de la pertinence des besoins identifiés par l'initiatrice?

3300

M. MICHEL GUIMOND :

Merci. Je vais laisser mon collègue Hubert Gagné prendre la parole. Merci.

M. HUBERT GAGNÉ :

3305

On n'a pas dit qu'on n'avait pas l'expertise. On ne l'a peut-être pas à l'Environnement, dans mon ministère, mais nous on consulte plusieurs ministères quand on reçoit l'étude d'impact, quand on analyse un projet, dont les experts en énergie du ministère de l'Économie. Donc, eux vont regarder ça en détail, ils vont pouvoir confirmer si, oui ou non, c'est les bons modèles qui ont été utilisés, est-ce qu'il y a eu des problèmes de méthodologie, est-ce que ça pourrait être mieux fait. Donc, ce n'est pas vrai de dire que nous on ne sait pas puis on va se fier à ce que le promoteur va déposer. On a nos experts qui vont analyser ça.

3315

LE PRÉSIDENT :

3320 Et lorsque vous les avez consultés, savez-vous, un, est-ce qu'ils proposent des modèles qui sont plus performants que d'autres ou ils laissent ça à la discrétion...? Moi, ce que j'ai compris tout à l'heure, c'est que c'est laissé à la discrétion de l'initiateur, l'initiatrice. Est-ce que c'est encadré?

M. HUBERT GAGNÉ :

3325 Ce que je peux dire c'est que ce qui a été proposé dans l'étude d'impact, nos experts l'ont analysé, ça semblait correspondre à ce qu'on voit normalement et ils n'ont pas relevé de préoccupations. Cela dit, on va les reconsulter lorsqu'on va faire notre analyse environnementale. Il arrive pendant les audiences que des enjeux arrivent, d'autres deviennent plus importants, d'autres moins importants. Si on voit que ça devient un enjeu, on va reconsulter nos experts, ils vont le savoir, ils vont pouvoir se pencher là-dessus. Mais jusqu'à maintenant, il n'y a pas de préoccupations qui ont été soulevées par eux à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

3335 D'accord. Merci.

La parole est à vous.

3340 _____
M. JEAN-MARC LAMBERT

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3345 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Je m'appelle Jean-Marc Lambert.

3350 J'essaie de comprendre le portrait régional du projet. Avec la segmentation des projets d'Hydro-Québec, c'est plus compliqué, on a l'impression des fois qu'il nous manque des morceaux. Donc, j'essaie de reconstruire le casse-tête dans ma tête pour me faire une meilleure idée de ce qui se passe.

3355 On justifie le poste Archambault par une demande locale. On justifie aussi la nouvelle ligne 735 qui passe à travers D'Autray aussi par le... pour combler les besoins du poste Archambault. Mais là ce que je comprends, c'est quand on en discute ici en ce moment, tout à coup la nouvelle 735 c'est secondaire, c'est superficiel, c'est presque... pas dans le tableau, ça ne mérite pas qu'on en parle. Alors que vous avez soulevé une question très importante : qu'est-ce qui arrive si la 735 ne se fait pas? Il semblerait que la nouvelle 735 n'est pas essentielle pour répondre aux besoins de la MRC de Montcalm. Donc, est-ce que ça veut dire que tout à coup l'axe Vallée-du-Saint-Laurent n'est plus aussi important qu'il était? J'essaie de comprendre, là, comment ces deux projets-là s'articulent
3360 alors qu'on ne peut pas vraiment en parler ensemble en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

3365 En fait, je tiens quand même à dire que le projet qui nous est soumis et pour lequel le ministre doit avoir un avis le plus éclairé possible, c'est celui du poste J.-J.-Archambault. Mais bien sûr, on est tout à fait conscients justement qu'il y a un enchevêtrement de plusieurs lignes, et là aussi il faut que nous le comprenions. Mais ce que j'ai compris tout à l'heure, et je vais laisser madame Khodamorad répondre encore une fois ou peut-être avec plus de clarté encore.

3370 Ce que j'ai compris, ce que j'ai retenu, c'est que pour le moment dans le poste J.-J.-Archambault, il n'y a pas de place pour accueillir la ligne 735 kV, ligne de transport... C'est ce que j'ai compris. Et je vais me tourner vers elle. Je fais exprès de ne pas me tourner pour ne pas être influencé par sa physionomie, là. Et j'ai compris que si cette ligne-là devait arriver un jour – parce bien sûr, elle en parle, la société en parle – il y aurait alors besoin d'agrandir le poste et c'est la raison
3375 pour laquelle on a... elle a pris la peine de montrer une carte avec la superficie qui devrait être ajoutée à ce poste.

Alors, Madame Khodamorad, si vous voulez me corriger ou me compléter ou répéter.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

3380

Oui, en fait, vous avez tout à fait raison. Tout ce que vous avez dit est factuel. En fait, le projet de Jean-Jacques-Archambault, à lui seul, justifie le besoin de la croissance pour la région de Lanaudière. Le projet de VSL, vraiment un projet distinct qui répond à d'autres besoins, en fait, c'est pour soutenir la transition énergétique et économique du Québec, et il y a d'autres initiatives de décarbonation, création de richesse, d'autres éléments qui rentrent en jeu pour VSL. Tandis que le poste Jean-Jacques-Archambault vient vraiment répondre à un besoin de croissance local, régional. Donc, c'est tout à fait ça la réponse.

3385

LE PRÉSIDENT :

3390

Je prends une deuxième question.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3395

Est-ce qu'il va y avoir une nouvelle consultation sur l'expansion du poste d'Archambault?

LE PRÉSIDENT :

3400

En fait, bien honnêtement, je peux demander au ministère de l'Environnement, mais éventuellement, ça sera une prérogative du ministre responsable de l'Environnement. Mais allez-y, Monsieur Guimond, si vous pouvez répondre.

M. MICHEL GUIMOND :

3405

Oui, donc, encore une fois, je vais laisser la parole à Hubert Gagné. Merci.

M. HUBERT GAGNÉ :

3410

Donc, l'autre projet de ligne, s'il atteint les seuils d'assujettissement, il serait soumis à la procédure. Donc, il va être évalué par nous. Après ça, il va y avoir la période d'info du BAPE, s'il y a

des demandes d'audience, il va aller en audience. Donc, oui, il y aurait une autre consultation. Puis les travaux qui devraient avoir lieu au poste, bien, probablement que ça, ça serait des projets connexes au projet de ligne, là, donc il faudrait qu'ils soient décrit, les impacts, les mesures d'atténuation, puis ça ferait partie de la consultation.

3415

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3420

M. JEAN-MARC LAMBERT :

Est-ce que ce serait possible de préciser les seuils à partir duquel l'expansion du poste Archambault va demander une consultation?

3425

LE PRÉSIDENT :

J'ai une idée comme ça, mais je vais quand même transférer la question au ministère de l'Environnement.

3430

M. HUBERT GAGNÉ :

Les seuils, c'est sûr qu'avec la longueur de la ligne, ça serait un projet qui serait assujetti, là. Ça, c'est... Ça fait que c'est sûr que la ligne serait assujettie à la procédure. Donc, ça passerait dans notre procédure. Puis les travaux qui auraient lieu au poste, ça serait des projets connexes, donc, assurément. Est-ce que ça atteindrait les seuils qui feraient que le poste serait assujetti comme la ligne? Ça, il faudrait avoir plus d'informations, là. Moi, avec l'information que j'ai, je n'ai pas des détails, là. Mais au minimum, ça serait dans les projets connexes, donc il faut que ça soit décrit dans l'étude d'impact. Il faut qu'on puisse bien voir le lien entre le projet connexe et le projet principal. Il faut que les impacts soient décrits. Puis quand le... l'éventuel BAPE qu'il y aurait, s'il y en a un, les gens pourraient venir puis poser des questions sur le poste aussi parce que ça ferait partie du projet qui serait dans l'étude d'impact.

3435

3440

LE PRÉSIDENT :

3445 Très bien.

M. JEAN-MARC LAMBERT :

3450 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Mais je vous en prie.

3455 **Mme HARMONY KHODAMORAD :**

3460 Si vous permettez, Monsieur le Président, je pourrais juste... Effectivement, si on agrandissait le poste, il y aurait... en fait, l'axe Vallée-du-Saint-Laurent va faire l'objet de ses propres études et communications. Donc, nous, on n'agrandirait pas le poste si le projet n'est pas autorisé, le projet d'axe Vallée-du-Saint-Laurent.

LE PRÉSIDENT :

3465 Très bien. Merci. Monsieur André Dallaire.

M. ANDRÉ DALLAIRE

3470 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Oui, rebonjour, Monsieur le Président. Mes questions...

3475 **LE PRÉSIDENT :**

Rapprochez un peu le micro, s'il vous plaît.

3480 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ma question, c'est une question d'éclaircissement. J'aimerais savoir si, par exemple, les trois questions que j'ai en tête, si c'est des questions que vous allez écarter automatiquement parce qu'elles ont déjà été discutées ou si vous allez les accepter parce que ça peut faire avancer le débat.

3485 J'ai entendu votre transmission, votre interprétation de mon questionnement sur les liaisons Judith-Jasmin, Archambault et Duvernay–Judith-Jasmin. Vous vous êtes tourné vers les gens de l'Hydro-Québec et ils ont répondu sans être trop abrasifs, ils ont reçu la question dans un sens où ça les accommodait de répondre. Parce que ma vraie question est la suivante, et vous me direz si on passe à autre chose ou pas.

3490 Judith-Jasmin a déjà la quincaillerie qu'il faut pour réaliser les objectifs d'Archambault. Vous avez demandé : « Est-ce que Judith-Jasmin est déjà saturé? » Moi, j'ai les textes de l'Hydro qui disent que Judith-Jasmin a été conçu pour transformer 2 300 mégawatts pour desservir 800 000 résidences. Vous avez posé la question : « Est-ce qu'ils sont à saturation? » Si j'ai bien
3495 compris, on devrait avoir une réponse plus tard là-dessus.

Alors dans l'hypothèse où Judith-Jasmin serait à saturation, j'ai dit : regardons son copain derrière qui s'appelle Duvernay. Et je vous ai soumis, en mode de préambule, que si on ne fait rien ici, on sort avec des économies d'à peu près 1 milliard de dollars qui vont nous permettre de...

3500 **LE PRÉSIDENT :**

630 millions, vous avez dit.

3505

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3510 Non, mais je vous ai dit que c'est de la petite bière. Parce que s'ils respectent la *Loi du développement durable*, article 6, alinéa P, qui les oblige à internaliser les impacts négatifs de 639 millions, quand il va s'agir de préserver les couleuvres, les cerfs de Virginie, réparer les milieux humides et j'en passe, vous allez voir que c'est de la petite bière, 639, quand on aura internalisé.

3515 Alors, avec le scénario, il ne se passe rien. Ici, on sort avec les poches pleines d'argent. Ils nous autorisent à planter des lignes à poteaux de bois, comme ça se fait déjà, pour véhiculer du 120 kV, on peut acheter du fil, rien qu'en masse, puis on peut se permettre certaines expropriations. Alors, ça, c'était le sens de ma question. Mais j'ai entendu des réponses à l'effet de vouloir faire une ligne de Duvernay au poste de Magnan. Je n'ai jamais pensé ça de ma vie, là. Alors, est-ce que c'est une question hors d'ordre que d'insister pour qu'on réponde précisément à ma question ou bien si je
3520 dois attendre...

LE PRÉSIDENT :

3525 Non, non, ce n'est pas hors d'ordre.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Non?

3530 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3535 Alors je peux la présenter?

LE PRÉSIDENT :

3540

Oui.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3545

Bon. Un autre exemple.

LE PRÉSIDENT :

3550

Bien, présentez-la avant.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3555

Bon, alors c'est écrit ici... C'est pour ça que je trouvais ça pas bête que quand on m'a répondu au téléphone, « Monsieur Dallaire, ça ressemble un peu à un spaghetti, votre questionnement. Vous auriez intérêt à déposer le texte de vos questions de sorte que ça soit bien compris et puis que ça ne donne pas lieu à des réponses à la sauce... »

LE PRÉSIDENT :

3560

Bien, écoutez, regardez bien...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3565

Je vais répondre à votre question.

LE PRÉSIDENT :

3570

Non.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Moi, je n'ai pas de problème, j'ai tout mon temps. Puis je n'ai pas le rhume à part de ça.

3575 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dallaire, bien sûr... Non, je vous trouve très aimable. Mais vous êtes ici pour poser des questions, pas pour répondre à ma question. Donc, je vous donne la possibilité... Je vais vous dire une chose. C'est toujours plus intéressant de poser la question sur place que sur papier. Pourquoi? Parce que sur place, je peux avoir la réponse, admettons, d'Hydro-Québec. Si la réponse n'est pas complète, je leur dis : « Bien, complétez-la. » Si je veux la faire valider, je peux me tourner du côté des personnes-ressources pour la faire valider. Alors que si je l'envoie par écrit...

3585 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

3590 Si je la retiens et je l'envoie par écrit...

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Je me suis mal exprimé. L'écrit, c'est un *backup* de l'oral. Moi, j'ai...

3595 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous ai demandé alors de me poser votre question oralement. Vous me dites : « Je vais poser l'autre question. » Alors, posez-moi celle-ci.

3600

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3605 Bon. Depuis tantôt, on parle de sobriété et d'efficacité. Ma question, c'est : sur la base de ce
qu'on lit comme besoins additionnels pour le nord de Lanaudière et le centre de Lanaudière, on lit
1 100 mégawatts additionnels. Alors, est-ce qu'il y a lieu de soustraire ou comment on va faire pour
soustraire le produit de gain en efficacité énergétique et le gain en sobriété énergétique? Parce que
3610 si on gagne 500 mégawatts, on n'a plus besoin de 1 100 mégawatts. On a besoin seulement de 600
mégawatts. Alors, cette question-là, est-ce qu'elle est recevable?

LE PRÉSIDENT :

3615 Bien oui. Non seulement, elle est recevable, mais je l'ai posée, la question, à Hydro-Québec.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Oui.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Et madame... – j'oublie son nom, là – elle a répondu partiellement, puis elle m'a dit : « On va
compléter avec... » Je pense, vous alliez vérifier si vous aviez d'autres données.

3625

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Pour être bien sûr que la question est bien comprise...

3630 **LE PRÉSIDENT :**

On peut la reposer, Monsieur Dallaire.

3635 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Qu'ils repartent avec les devoirs à accomplir bien écrits dans leur cahier. Quel est le volume anticipé de gains au chapitre de l'efficacité énergétique applicable à Lanaudière? Et quel est le volume de gains en sobriété applicable à Lanaudière, c'est-à-dire soustrayable du montant actuellement identifié à la hauteur de 1 100 mégawatts? Ça, c'est une question. Probablement qu'ils ne seront pas capables de répondre sur le coup, mais apparemment...

3640 **LE PRÉSIDENT :**

3645 Mais attendez, attendez.

Madame Khodamorad. J'ai soulevé tout à l'heure la question à madame. Pourriez-vous reprendre la réponse que vous m'aviez transmise et me dire quelles sont les suites qui vont être données à cette réponse-là?

3650

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Oui, en fait, les efforts en efficacité énergétique sont déjà inclus dans la prévision de la demande, tel que stipulé tantôt. Mais nous allons vous revenir pour les gains pour la région de Lanaudière. Oui.

3655

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc...

3660

M. ANDRÉ DALLAIRE :

Alors, j'aimerais savoir, elle dit que les résultats sont déjà inclus, mais les résultats qu'ils ont inclus, ils sont basés sur quoi? On finit toujours par tourner en rond, là. L'Hydro a le monopole des données de base, puis nous autres, bien, on se fait dire « Arrangez-vous avec ce que vous avez ».

3665

Alors, sur quelles données de base ils ont fixé le montant prétendument inclus dans la demande limitée à 1 100 kilowatts? Comment ils ont fait pour déterminer le montant à soustraire?

LE PRÉSIDENT :

3670

Allez-y, Madame Khodamorad.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3675

Et ça s'applique pour la sobriété également.

LE PRÉSIDENT :

3680

Oui, j'ai bien compris.

Mme HARMONY KHODAMORAD :

Je vais réinviter Kathia Lavoie.

3685

Mme KATHIA LAVOIE :

3690

Monsieur le Président. Pour Lanaudière, je n'ai pas la réponse. On va chercher. Les données de base, bien, en fait, c'est déposé à la Régie, à la Régie de l'énergie. Donc, moi, je n'ai pas le calcul des données, là, mais c'est des documents qui sont publics. Donc, c'est disponible sur le site. On pourra peut-être vous fournir le lien.

LE PRÉSIDENT :

3695

Bien, moi, je retiens de tout à l'heure que vous alliez répondre à la commission par écrit.

Mme KATHIA LAVOIE :

3700 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3705 Et on verra à partir de votre réponse s'il faut vous relancer ou pas. C'est tout ce que je peux vous dire. Parce que parler de façon un peu virtuelle, là, on n'arrivera à rien.

Mme KATHIA LAVOIE :

3710 Non, puis je n'ai pas les données sous la main.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Si jamais vous pouvez avoir la réponse dès demain, ça serait bien quand même.

3715 **Mme KATHIA LAVOIE :**

C'est noté.

LE PRÉSIDENT :

3720 Merci.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3725 Est-ce que je vais pouvoir avoir les résultats de...?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr, ça va être public.

3730 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Ah, O.K.

3735 **LE PRÉSIDENT :**

C'est public.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3740 Mais je retiens que la dame a répondu... Je m'excuse, j'ai oublié votre nom. Puis je n'ai pas mes lunettes, je ne suis pas capable de lire là. Alors...

LE PRÉSIDENT :

3745 Son nom n'est pas indiqué sur les pancartes.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3750 Bien, voyez-vous, je ne pouvais pas le deviner. Alors, elle a dit que pour Lanaudière, elle n'avait pas de chiffres. Mais ce qui nous importe ici ce soir, c'est d'identifier au fil près, d'identifier la nature de la demande qui est faite. On veut un poste nouveau pour être capable de transformer du 735 au 120 à la hauteur de 1 100 mégawatts dans Lanaudière. Et on parle de Lanaudière ce soir. Alors, elle dit qu'elle n'a pas les chiffres pour Lanaudière. Alors, pas besoin d'aller plus loin. Ni pour la sobriété, ni pour l'efficacité.

3755 Alors, je ne vais pas étirer le temps plus qu'il faut, mais je vais quand même insister sur quelque chose qui est d'autorité publique, peut-être que vous allez dire que c'est hors d'ordre. Mais l'Hydro-Québec a été mise à mal dans ses capacités de faire des prévisions de demande. C'est passé dans le Journal de Montréal. Hydro-Québec, à mon grand étonnement personnel... parce
3760 qu'Hydro-Québec, c'est quand même celui qui paye le plus d'impôts au Québec puis qui réduit le plus d'impôts que j'aie à payer moi-même. En ce sens-là, je l'estime. En plus, quand il fait noir, je

3765 n'aime autant pas m'éclairer à la chandelle, j'aime autant que ce soit Hydro-Québec qui éclaire mes
nuits. Puis quand il fait *frette*, bien, j'aime autant qu'il soit là. C'est comme, moi, à chauffer au bois,
je les aime bien. Mais quand j'ai appris qu'en l'espace de deux ans, mon ou notre Hydro-Québec
avait comme accepté les prévisions de demande à la hauteur de 43 000 mégawatts et puis que deux
ans après, c'était rendu cinq fois moins, alors je me suis dit en moi-même... – remarquez, j'aime
Walt Disney puis Bugs Bunny – je me suis dit, peut-être qu'Hydro-Québec a acheté des boules de
cristal de dernière qualité, là.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, écoutez, là je vais devoir vous arrêter...

3775 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

Bon. O.K. Ça va.

LE PRÉSIDENT :

3780 ... comme tout à l'heure, là, vous êtes hors d'ordre, mais pour cette partie de l'audience.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3785 Ça va, ça va. Non, j'ai compris. C'est une façon de...

LE PRÉSIDENT :

De terminer la soirée.

3790 **M. ANDRÉ DALLAIRE :**

De me défouler tranquillement.

LE PRÉSIDENT :

3795

Ou de nous amener vers la fin. Écoutez, merci beaucoup, Monsieur Dallaire, pour votre participation.

M. ANDRÉ DALLAIRE :

3800

Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

3805

Donc, nous allons poursuivre demain. Nous allons arrêter maintenant. 10 h 15, c'est très raisonnable. Nous allons poursuivre demain à 1 h 30. Merci. Merci de la participation de tout le monde. Demain, 1 h 30. Bonne fin de soirée à tout le monde.

3810

SÉANCE AJOURNÉE AU 30 JUILLET 2025 À 13 H 30

3815

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3820



Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)